



Rapport Final

Couverture de taux d'intérêts

LEASEWAY

09 avril 2024

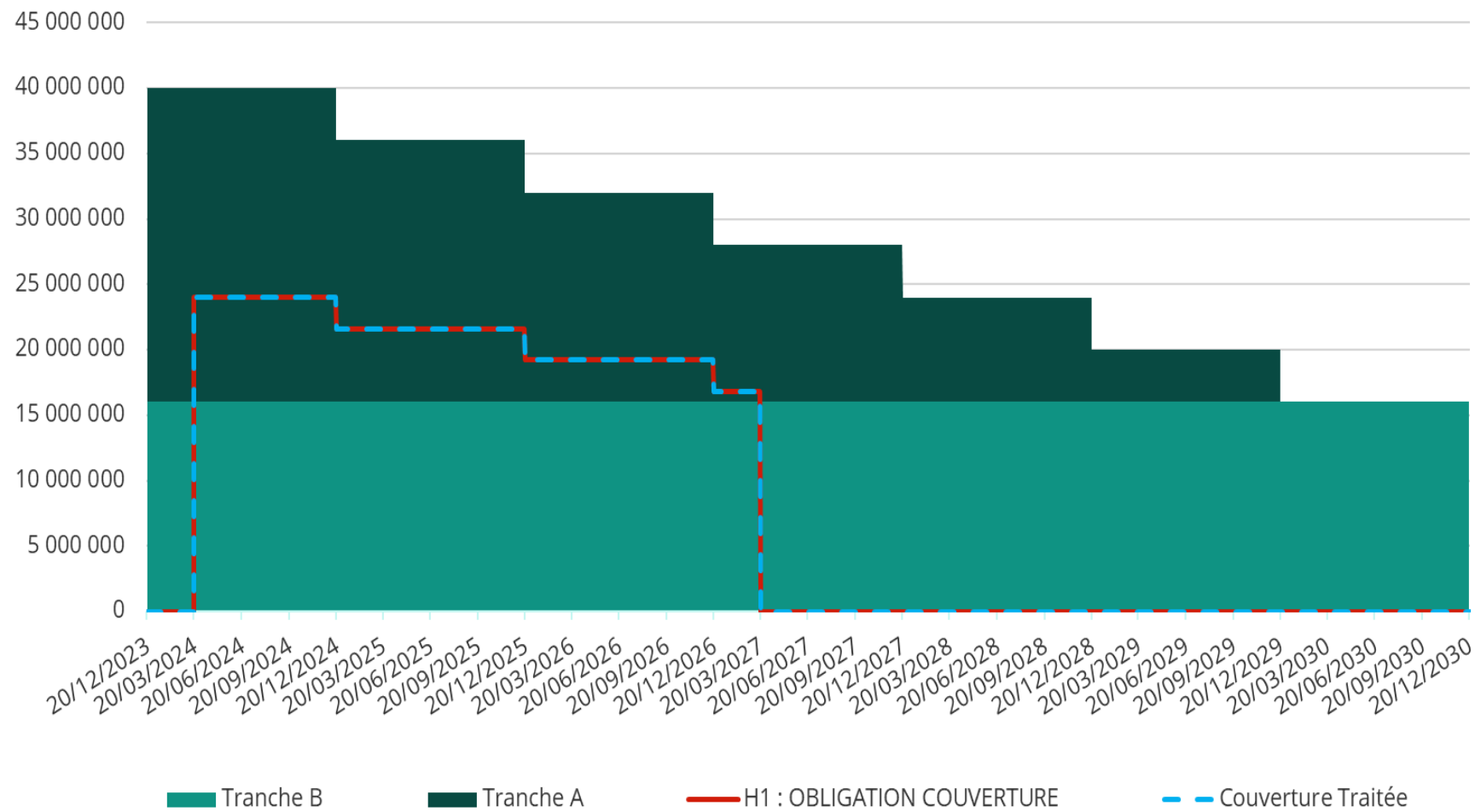


KERIUS Finance SAS
Conseiller en Investissements Financiers
Membre de l'ANACOFI CIF- Association agréée par l'AMF - ORIAS N° 13000716

Résumé des décisions prises

- Nouvelle couverture mise en place sur un horizon de 3 ans pour réduire la sensibilité du groupe aux variations de taux d'intérêts, y compris négatifs, avec un objectif de couverture Cash Flow Hedge (couverture de flux futurs).
- Un cap 3% (le strike) a été mis en place pour limiter le taux de financement sur la partie couverte. Ce produit prend en compte le plancher à 0% sur les financements.

Cartographie après nouvelle couverture



Couverture traitée :
Cap 3% à 3 ans

Répartition bancaire :
BNP 100%.

Obligation de couverture

Financements :

Prêteurs : Arkéa, BNP Paribas, Caisse d'Épargne, Crédit Agricole, Société Générale.

Crédit d'Acquisition – Tranche A : €24'000'000, tirage le 20/12/2023, amortissement linéaire annuel, échéance 20/12/2029, floor 0% sur Euribor 3 mois + 2,40%.

Crédit d'Acquisition – Tranche B : €16'000'000, tirage le 20/12/2023, amort. In fine, échéance 20/12/2030, floor 0% sur Euribor 3 mois + 2,90%.

Crédit Non-confirmé : Non pris en compte dans l'analyse.

Obligation de couverture :

L'Emetteur s'engage dans les **trois (3) mois suivant la Date de Réalisation**, à conclure/maintenir/renouveler avec la ou les Banque(s) de Couverture, à des conditions de marché, **un ou des Contrat(s) de Couverture portant sur un notionnel minimum égal à 60 % de l'Encours du Prêt d'Acquisition** et assurant à l'Emprunteur une couverture contre une hausse de l'EURIBOR trois (3) mois de plus de cent-cinquante (150) points de base par rapport à son niveau à la Date de Réalisation. → **20/03/2024.**

Banques de couverture: Arkéa, BNP Paribas, Caisse d'Épargne, Crédit Agricole, Société Générale

En cas de couverture d'un crédit qui n'est pas encore tiré à la date de couverture : vérifier que le contrat le permet ou demander l'autorisation à la Banque arrangeuse car il est généralement interdit de couvrir plus de 100% des dettes tirées.

Détail de la couverture réalisée

Cap à prime lissée :

Banque : BNP

Cours d'exercice : 3% (strike / taux plafond)

Date de transaction : 26/03/2024

Date de début : 20/03/2024

Date de fin : 20/03/2027

Index : Euribor 3 Mois

Base : Actual/360

Nominal de départ : €24'000'000 amortissements spécifique, cf. tableau en annexe

Prime annuelle à payer trimestriellement jusqu'au 20/03/2027 : **0,423%**, correspondant à une prime payée à la mise en place (up-front) de **€270'297**.

Primes à payer

Couverture BNP

Fixing	Début	Fin	Paielement	Notionnel	Prime à payer	Restant à payer en cas de déboucllement
18/03/2024	20/03/2024	20/06/2024	20/06/2024	24 000 000	25 944	-244 353
18/06/2024	20/06/2024	20/09/2024	20/09/2024	24 000 000	25 944	-218 409
18/09/2024	20/09/2024	20/12/2024	20/12/2024	24 000 000	25 662	-192 747
18/12/2024	20/12/2024	20/03/2025	20/03/2025	21 600 000	22 842	-169 905
18/03/2025	20/03/2025	20/06/2025	20/06/2025	21 600 000	23 350	-146 555
18/06/2025	20/06/2025	20/09/2025	22/09/2025	21 600 000	23 350	-123 206
18/09/2025	20/09/2025	20/12/2025	22/12/2025	21 600 000	23 096	-100 110
18/12/2025	20/12/2025	20/03/2026	20/03/2026	19 200 000	20 304	-79 806
18/03/2026	20/03/2026	20/06/2026	22/06/2026	19 200 000	20 755	-59 051
18/06/2026	20/06/2026	20/09/2026	21/09/2026	19 200 000	20 755	-38 296
17/09/2026	20/09/2026	20/12/2026	21/12/2026	19 200 000	20 530	-17 766
17/12/2026	20/12/2026	20/03/2027	22/03/2027	16 800 000	17 766	0

Prime lissée

0,423%

Total à payer

270 297



LEASEWAY

Tableaux d'amortissement

DATE FIXING	DATE DEPART	DATE FIN	DATE PAIEMENT	Tranche A		Tranche B		TOTAL DETTE	% DETTE TOTALE	H1 : OBLIGATION COUVERTURE	Minimum restant à couvrir	Couverture Traitée
				Amort.	CRD	Amort.	CRD					
18/12/2023	20/12/2023	20/03/2024	20/03/2024	0	24 000 000	0	16 000 000	40 000 000		0	0	0
18/03/2024	20/03/2024	20/06/2024	20/06/2024	0	24 000 000	0	16 000 000	40 000 000	60%	24 000 000	24 000 000	24 000 000
18/06/2024	20/06/2024	20/09/2024	20/09/2024	0	24 000 000	0	16 000 000	40 000 000	60%	24 000 000	24 000 000	24 000 000
18/09/2024	20/09/2024	20/12/2024	20/12/2024	0	24 000 000	0	16 000 000	40 000 000	60%	24 000 000	24 000 000	24 000 000
18/12/2024	20/12/2024	20/03/2025	20/03/2025	4 000 000	20 000 000	0	16 000 000	36 000 000	60%	21 600 000	21 600 000	21 600 000
18/03/2025	20/03/2025	20/06/2025	20/06/2025	0	20 000 000	0	16 000 000	36 000 000	60%	21 600 000	21 600 000	21 600 000
18/06/2025	20/06/2025	20/09/2025	22/09/2025	0	20 000 000	0	16 000 000	36 000 000	60%	21 600 000	21 600 000	21 600 000
18/09/2025	20/09/2025	20/12/2025	22/12/2025	0	20 000 000	0	16 000 000	36 000 000	60%	21 600 000	21 600 000	21 600 000
18/12/2025	20/12/2025	20/03/2026	20/03/2026	4 000 000	16 000 000	0	16 000 000	32 000 000	60%	19 200 000	19 200 000	19 200 000
18/03/2026	20/03/2026	20/06/2026	22/06/2026	0	16 000 000	0	16 000 000	32 000 000	60%	19 200 000	19 200 000	19 200 000
18/06/2026	20/06/2026	20/09/2026	21/09/2026	0	16 000 000	0	16 000 000	32 000 000	60%	19 200 000	19 200 000	19 200 000
17/09/2026	20/09/2026	20/12/2026	21/12/2026	0	16 000 000	0	16 000 000	32 000 000	60%	19 200 000	19 200 000	19 200 000
17/12/2026	20/12/2026	20/03/2027	22/03/2027	4 000 000	12 000 000	0	16 000 000	28 000 000	60%	16 800 000	16 800 000	16 800 000
18/03/2027	20/03/2027	20/06/2027	21/06/2027	0	12 000 000	0	16 000 000	28 000 000		0	0	0
17/06/2027	20/06/2027	20/09/2027	20/09/2027	0	12 000 000	0	16 000 000	28 000 000		0	0	0
16/09/2027	20/09/2027	20/12/2027	20/12/2027	0	12 000 000	0	16 000 000	28 000 000		0	0	0
16/12/2027	20/12/2027	20/03/2028	20/03/2028	4 000 000	8 000 000	0	16 000 000	24 000 000		0	0	0
16/03/2028	20/03/2028	20/06/2028	20/06/2028	0	8 000 000	0	16 000 000	24 000 000		0	0	0
16/06/2028	20/06/2028	20/09/2028	20/09/2028	0	8 000 000	0	16 000 000	24 000 000		0	0	0
18/09/2028	20/09/2028	20/12/2028	20/12/2028	0	8 000 000	0	16 000 000	24 000 000		0	0	0
18/12/2028	20/12/2028	20/03/2029	20/03/2029	4 000 000	4 000 000	0	16 000 000	20 000 000		0	0	0
16/03/2029	20/03/2029	20/06/2029	20/06/2029	0	4 000 000	0	16 000 000	20 000 000		0	0	0
18/06/2029	20/06/2029	20/09/2029	20/09/2029	0	4 000 000	0	16 000 000	20 000 000		0	0	0
18/09/2029	20/09/2029	20/12/2029	20/12/2029	0	4 000 000	0	16 000 000	20 000 000		0	0	0
18/12/2029	20/12/2029	20/03/2030	20/03/2030	4 000 000	0	0	16 000 000	16 000 000		0	0	0
18/03/2030	20/03/2030	20/06/2030	20/06/2030	0	0	0	16 000 000	16 000 000		0	0	0
18/06/2030	20/06/2030	20/09/2030	20/09/2030	0	0	0	16 000 000	16 000 000		0	0	0
18/09/2030	20/09/2030	20/12/2030	20/12/2030	0	0	0	16 000 000	16 000 000		0	0	0
18/12/2030	20/12/2030	20/03/2031	20/03/2031	0	0	16 000 000	0	0		0	0	0

Analyse de Retour sur Investissement

Outre les aspects qualitatifs (analyses et choix de la stratégie la plus adaptée) et le gain de temps durant le processus, la prestation de KERIUS Finance a permis de générer les économies suivantes en permettant d'obtenir un taux de couverture inférieur à la pratique habituelle des banques pour ce montant :

Valeur 1 BP	6 390
-------------	-------

BNP

Economies totales	53 220
--------------------------	---------------

Taux/Prix sans marge bancaire	259 617
-------------------------------	---------

Prix avec marge bancaire standard *	323 517
-------------------------------------	---------

Marge bancaire standard (10 points de base) *	63 900
---	--------

Prix final	270 297
------------	---------

Marge finale	10 680
--------------	--------

* La marge standard prise par les banques dans ce contexte est de 10 à 15 points de base sur un taux ou une prime lissée par rapport au taux/prix sans marge utilisé ci-dessus. Une marge de 10 points de base est utilisée pour cette comparaison.

Les économies totales sont réalisées en trois étapes de manière "coopérative" avec la banque:

- Choix du produit optimal: des produits similaires sont souvent "margés" différemment (notamment swap flooré vs cap 0%)
- Négociations préliminaires avant cotations de sélection (explication de la méthode KERIUS et de la marge cible pour être sélectionné)
- Négociation finale en fin de processus

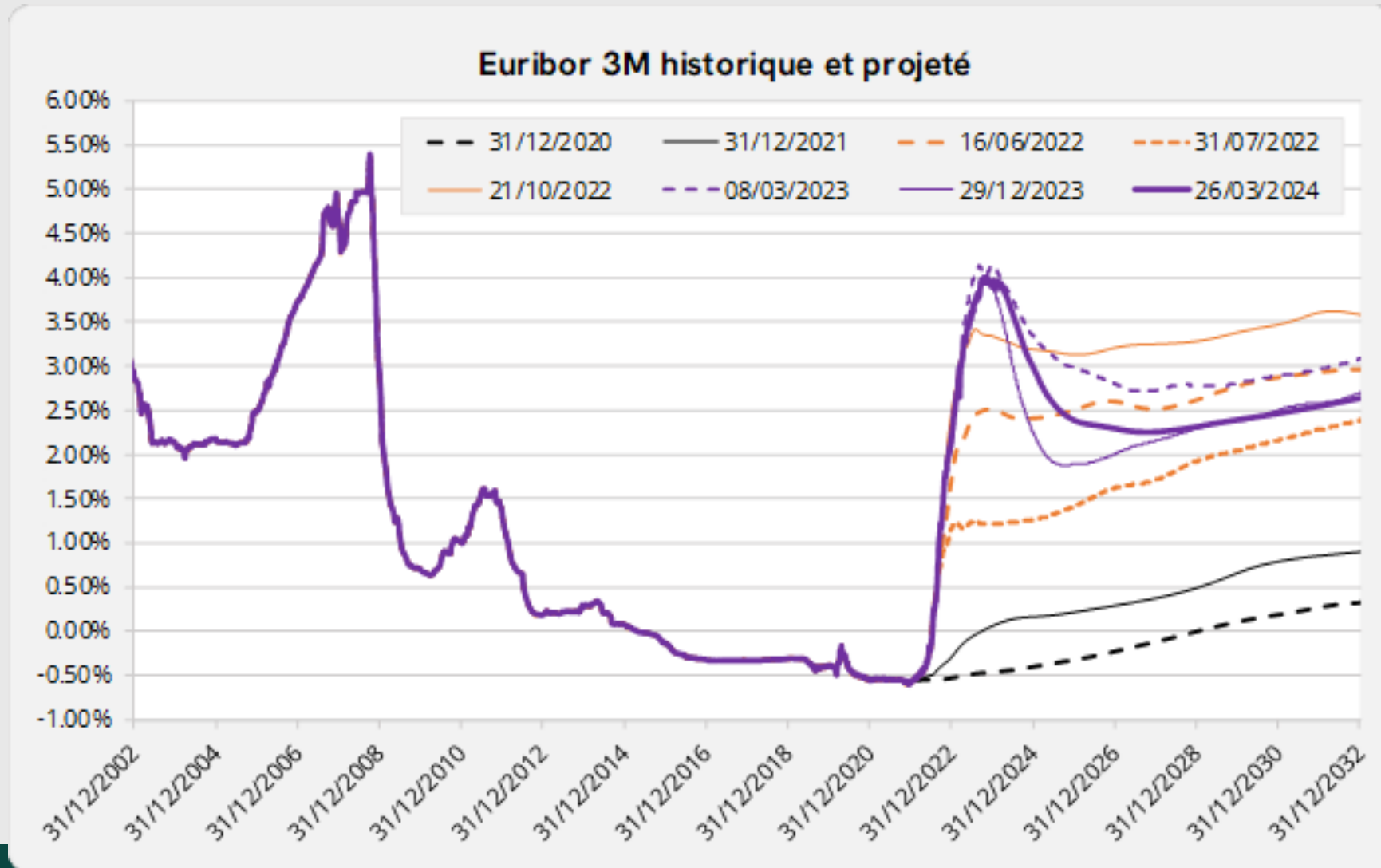


LEASEWAY

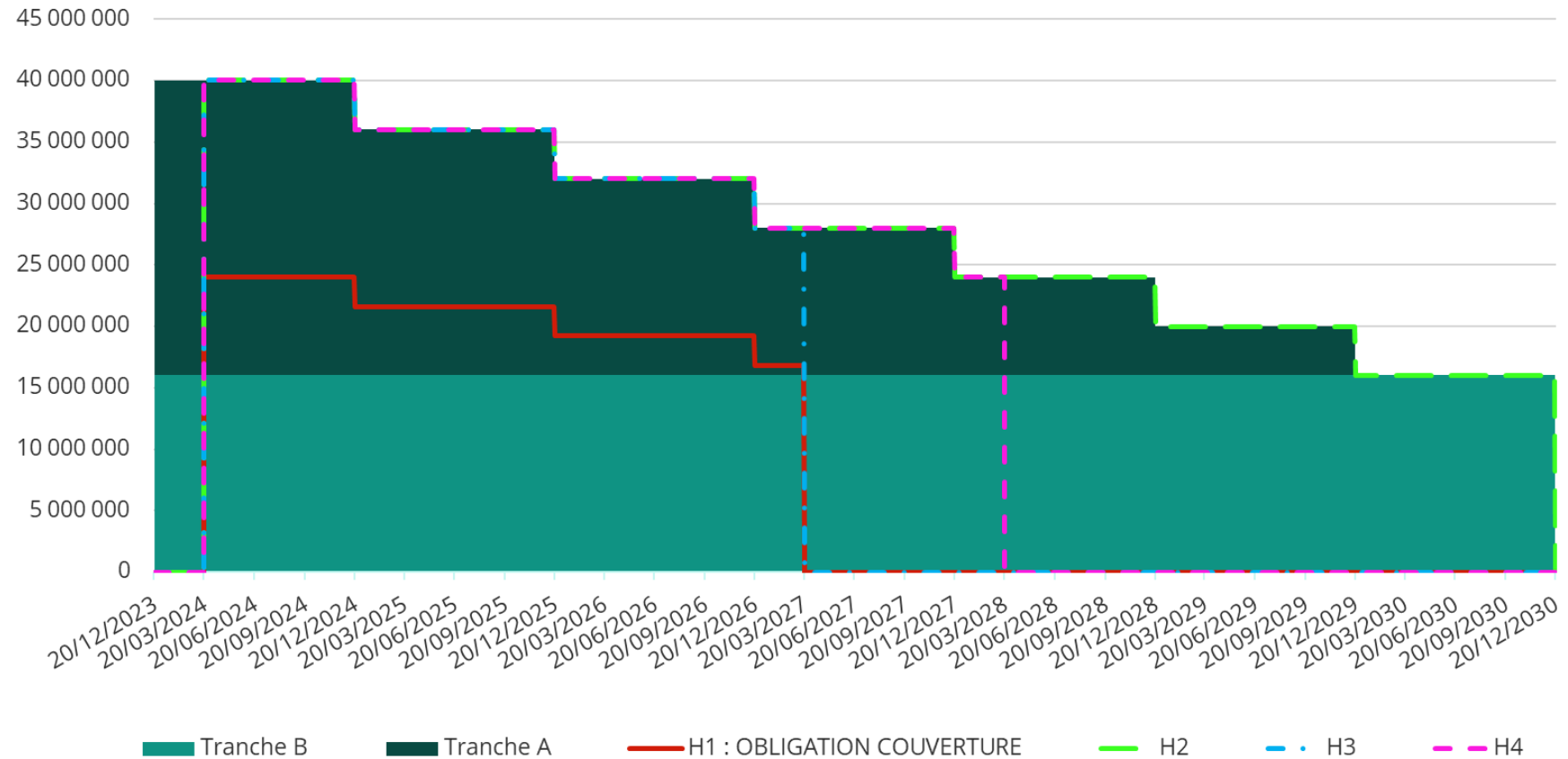
Annexes

- Données de marché : Euribor historique et projeté
- Rappel: Extrait de rapports d'analyse et simulations
- Clauses contractuelles
- Rappel : différents types de couverture

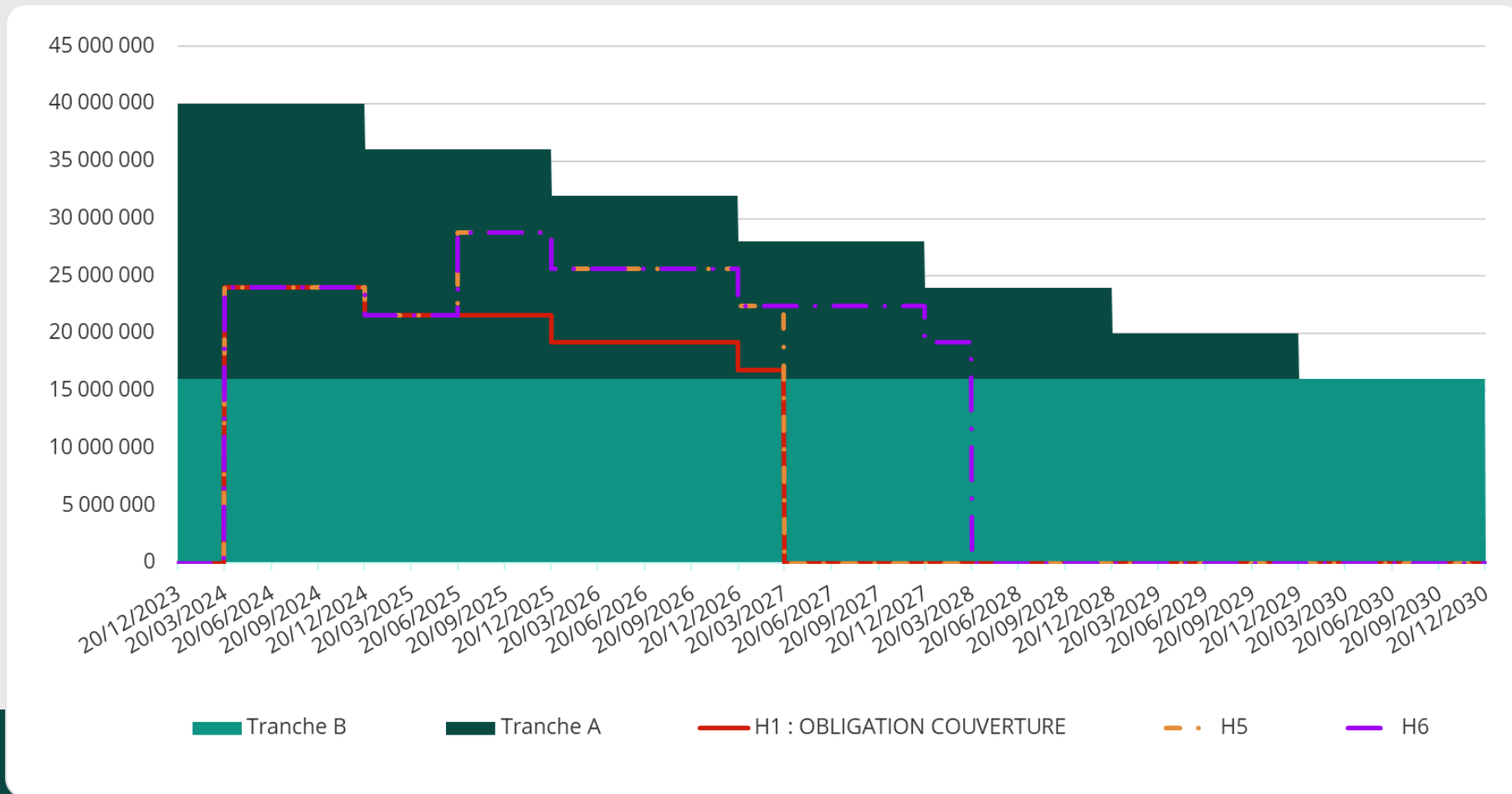
Données de marché (26/03/2024)



Nouvelles couvertures : Différents montants et horizons possibles



Nouvelles couvertures : Différents montants et horizons possibles



Produits non recommandés

COUVERTURE	H1	H2
Valeur 1bp en EUR	6 390	18 879
Swap sans Floor	2,53%	2,45%
Swap avec Floor	2,64%	2,61%
Cap 0% annualisé	2,64%	2,61%

Les produits de couverture de taux d'intérêts sont nombreux. Il existe certains produits que nous ne recommandons pas ou plus pour différentes raisons, relatives à un problème d'efficacité ou de comptabilisation (parfois les deux sont liés) ou de rentabilité comparative. Des fiches « produits » sont disponibles en annexe de ce rapport afin de préciser les mécanismes et leurs avantages / inconvénients intrinsèques.

Voici une liste (non exhaustive) des produits que nous ne recommandons pas et les raisons :

▪ Swap de taux (simple et flooré) :

- Simple : toxique dans un contexte de taux négatif et donc peut être déqualifié et considéré comme produit spéculatif par les CAC de l'entreprise même en période de taux positifs, ce qui implique d'enregistrer les variations de valeur liquidative du produit en résultat financier à chaque clôture
- Flooré : marge bancaire accrue pour un produit équivalent au Cap 0%, mais vendu plus cher la plupart du temps pour des raisons propres aux banques

▪ Cap 0% :

- Ne permet pas de bénéficier d'une baisse des taux car ce produit, très cher actuellement, fige intégralement les taux d'intérêts
- Nécessite plus de lignes de risques dans les banques
- C'est un produit que nous recommandions lorsque les Euribor étaient négatifs ou proches de zéro

▪ Tunnel d'options (achat de cap / vente de floor) :

- Ne garantit pas un taux plafond en cas de taux négatifs car le financement intègre déjà un plancher/floor à 0%, qui induit une hausse du taux de financement global en cas de baisse des taux Euribor en zone négative. A ce titre, le produit peut être déqualifié et considéré comme produit spéculatif par les CAC de l'entreprise même en période de taux positifs (au même titre que le swap simple).

▪ Cap à barrière désactivante :

- Ne garantit pas un taux plafond, donc à ce titre n'est pas un produit de couverture et doit être considéré comme spéculatif par les CAC

▪ Cap à barrière activante :

- Marge bancaire accrue et produit intéressant sur des très gros montants seulement pour absorber les coûts bancaires additionnels

▪ Cap Spread (ex: achat de cap 1% / vente de cap 3%) :

- Ne garantit pas un taux plafond et n'est jamais un produit de couverture en cas de scénario de taux fortement défavorable, donc à ce titre peut être considéré comme spéculatif par les CAC.

Produits recommandés

Marge bancaire
estimée en points de
base (BP) incluse dans
les prix : **7 bps**

*Couverture la moins
chère possible selon
l'obligation de
couverture adossée à
votre crédit

** Voir slide suivante

COUVERTURE	H1	H2	H3	H4	H5	H6
Durée	3 ans	6,75 ans	3 ans	4 ans	3 ans	4 ans
Indice	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M
Notionnel départ	24 000 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000	24 000 000	24 000 000
Notionnel au 20/06/2025	21 600 000	36 000 000	36 000 000	36 000 000	28 800 000	28 800 000
Début de période	20/03/2024	20/03/2024	20/03/2024	20/03/2024	20/03/2024	20/03/2024
Fin de période	20/03/2027	20/12/2030	20/03/2027	20/03/2028	20/03/2027	20/03/2028
Valeur 1bp en EUR	6 390	18 879	10 650	13 396	7 545	9 741

Prime d'option lissée						
Cap 2,5% annualisé	0,62%	0,72%	0,62%	0,64%	0,60%	0,62%
Taux financement Max	3,12%	3,22%	3,12%	3,14%	3,10%	3,12%

Cap 3% annualisé	0,39%	0,50%	0,39%	0,42%	0,38%	0,42%
Taux financement Max	3,39%	3,50%	3,39%	3,42%	3,38%	3,42%

Cap 3,5% annualisé	0,24%	0,36%	0,24%	0,27%	0,24%	0,28%
Taux financement Max	3,74%	3,86%	3,74%	3,77%	3,74%	3,78%

Cap 5,416% annualisé*	0,10%	-	-	-	-	-
Taux financement Max	5,52%					

Floor 1% annualisé**	0,12%	0,20%	0,12%	0,16%	0,14%	0,17%
Taux financement Max	illimité	illimité	illimité	illimité	illimité	illimité

Prime des options en EUR						
Cap 2,5%	383 000	1 259 100	638 300	811 100	436 100	575 000
Cap 3%	240 500	885 400	400 700	531 500	277 600	382 900
Cap 3,5%	145 200	625 000	241 800	342 800	172 200	253 700
Cap 5,416%*	61 900	-	-	-	-	-
Floor 1%**	75 300	353 300	125 100	198 100	99 300	155 900

Cotations indicatives

Voir comparaison des profils de couverture en annexe.

Cotations indicatives sans marge bancaire ou avec marge bancaire estimée. Une marge bancaire non négociée se situe généralement entre 0,10% et 0,20%.

Les marchés sont actuellement très volatils et peuvent faire varier ces prix significativement.

****Floor 1% : A noter que nous ne recommandons pas ce produit puisque le risque de perte est illimité car le financement est déjà flooré. En effet, le plancher du Tunnel doublonne celui du financement. Ceci engendre une perte en cas de baisse de taux ou de retour aux taux négatifs.
De plus, ce produit ne rentre pas dans le cadre de la comptabilité de couverture puisqu'il est considéré comme spéculatif.**

Indications pour comparer les cotations entre elles:

- Le taux de swap représente le taux de financement de la partie couverte de la dette (hors problème spécifique du floor en cas de taux négatifs).
- La prime annualisée du cap représente le coût à payer sur la durée pour bénéficier du plafond (strike). Le taux de financement global est alors plafonné à strike + prime annualisée. Le cap permet de bénéficier de taux Euribor plus faibles que le strike, pour autant que le strike soit supérieur au plancher inclus dans le financement couvert.
- En cas de revente du cap avant échéance, la prime lissée non payée reste due, mais de ce montant sera déduit la valeur résiduelle (mark to market / fair value) du cap, qui peut excéder le montant de la prime restant due (par exemple si les taux ont monté).

Illustration des paiements en prime lissée : H2 Cap 2,5%

Fixing	Début	Fin	Paie ment	Notionnel	Prime à payer	Restant à payer en cas de déboucement
18/03/2024	20/03/2024	20/06/2024	20/06/2024	40 000 000	68 176	-1 190 924
18/06/2024	20/06/2024	20/09/2024	20/09/2024	40 000 000	68 176	-1 122 749
18/09/2024	20/09/2024	20/12/2024	20/12/2024	40 000 000	67 435	-1 055 314
18/12/2024	20/12/2024	20/03/2025	20/03/2025	36 000 000	60 024	-995 290
18/03/2025	20/03/2025	20/06/2025	20/06/2025	36 000 000	61 358	-933 932
18/06/2025	20/06/2025	20/09/2025	22/09/2025	36 000 000	61 358	-872 574
18/09/2025	20/09/2025	20/12/2025	22/12/2025	36 000 000	60 691	-811 883
18/12/2025	20/12/2025	20/03/2026	20/03/2026	32 000 000	53 355	-758 528
18/03/2026	20/03/2026	20/06/2026	22/06/2026	32 000 000	54 540	-703 987
18/06/2026	20/06/2026	20/09/2026	21/09/2026	32 000 000	54 540	-649 447
17/09/2026	20/09/2026	20/12/2026	21/12/2026	32 000 000	53 948	-595 499
17/12/2026	20/12/2026	20/03/2027	22/03/2027	28 000 000	46 685	-548 814
18/03/2027	20/03/2027	20/06/2027	21/06/2027	28 000 000	47 723	-501 091
17/06/2027	20/06/2027	20/09/2027	20/09/2027	28 000 000	47 723	-453 368
16/09/2027	20/09/2027	20/12/2027	20/12/2027	28 000 000	47 204	-406 164
16/12/2027	20/12/2027	20/03/2028	20/03/2028	24 000 000	40 461	-365 703
16/03/2028	20/03/2028	20/06/2028	20/06/2028	24 000 000	40 905	-324 798
16/06/2028	20/06/2028	20/09/2028	20/09/2028	24 000 000	40 905	-283 892
18/09/2028	20/09/2028	20/12/2028	20/12/2028	24 000 000	40 461	-243 431
18/12/2028	20/12/2028	20/03/2029	20/03/2029	20 000 000	33 347	-210 085
16/03/2029	20/03/2029	20/06/2029	20/06/2029	20 000 000	34 088	-175 997
18/06/2029	20/06/2029	20/09/2029	20/09/2029	20 000 000	34 088	-141 909
18/09/2029	20/09/2029	20/12/2029	20/12/2029	20 000 000	33 717	-108 192
18/12/2029	20/12/2029	20/03/2030	20/03/2030	16 000 000	26 677	-81 514
18/03/2030	20/03/2030	20/06/2030	20/06/2030	16 000 000	27 270	-54 244
18/06/2030	20/06/2030	20/09/2030	20/09/2030	16 000 000	27 270	-26 974
18/09/2030	20/09/2030	20/12/2030	20/12/2030	16 000 000	26 974	0

Prime lissée

0,72%

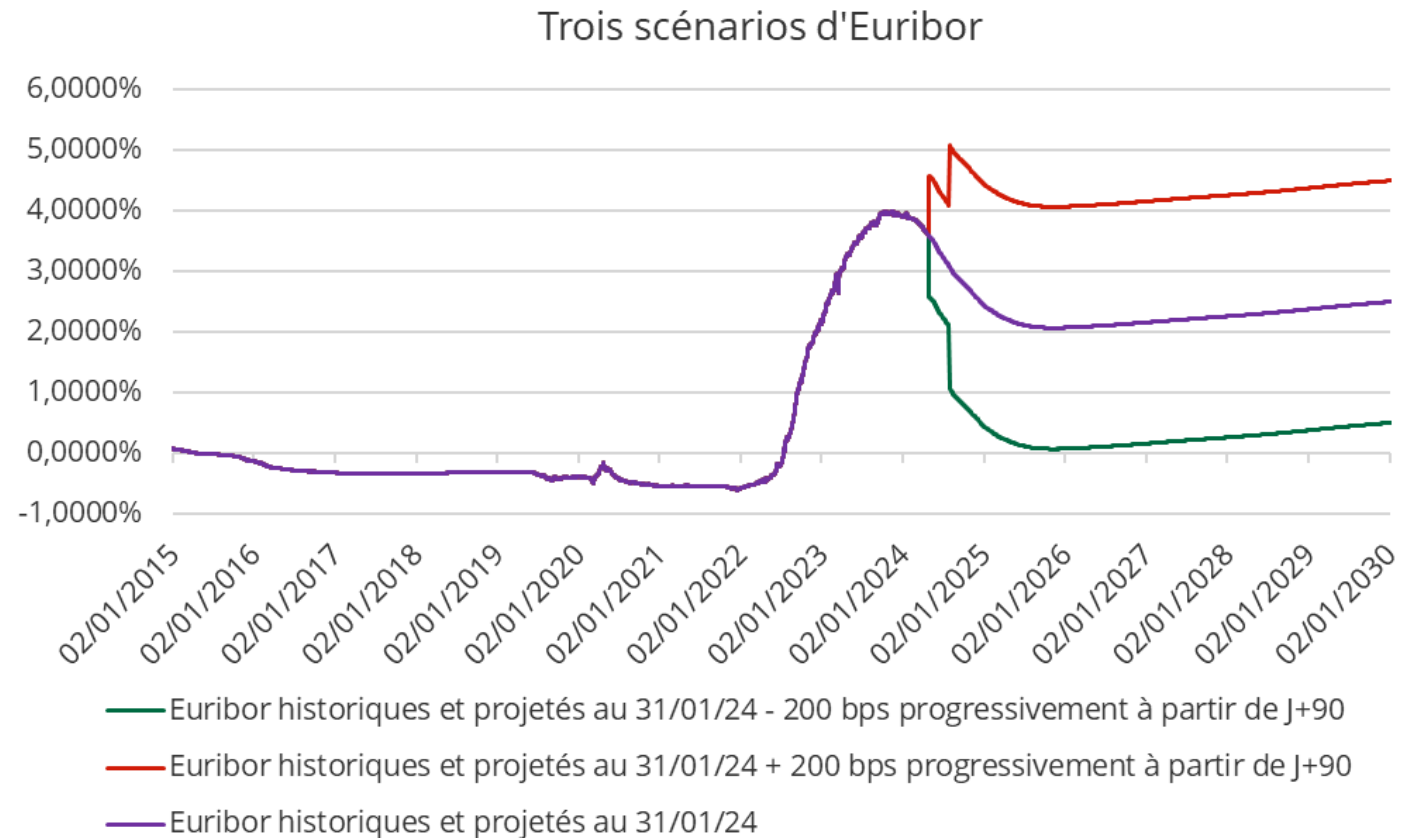
Total à payer

1 259 100

Simulation de frais financiers avec trois scénarios d'évolution des Euribor

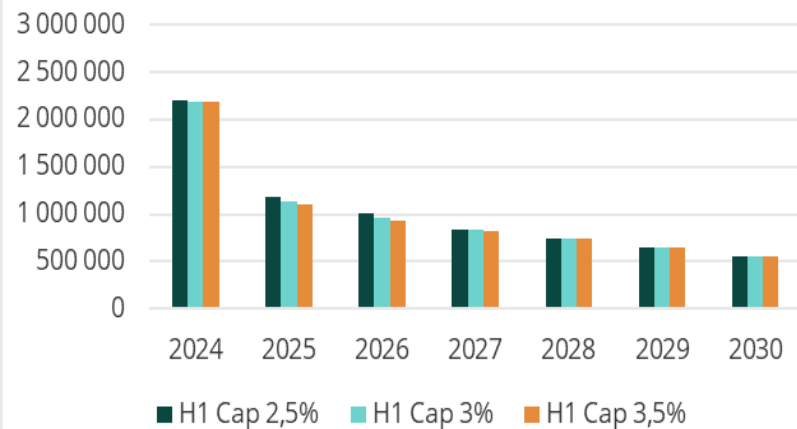
Toutes les simulations de frais financiers démarrent en **2024**.

Elles incluent la marge de crédit de **2,40%** (Tranche A), la marge de crédit de **2,90%** (Tranche B), l'impact de la variation des Euribor 3M et le coût de la couverture à mettre en place.

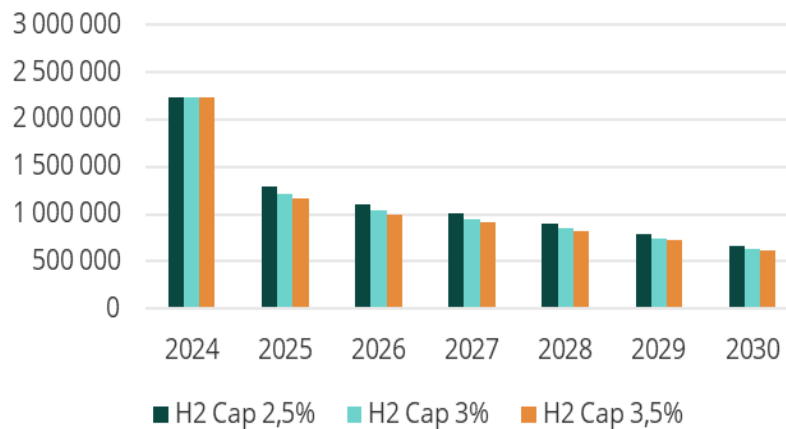


Simulation frais financiers selon la courbe des Euribor projetés -2%

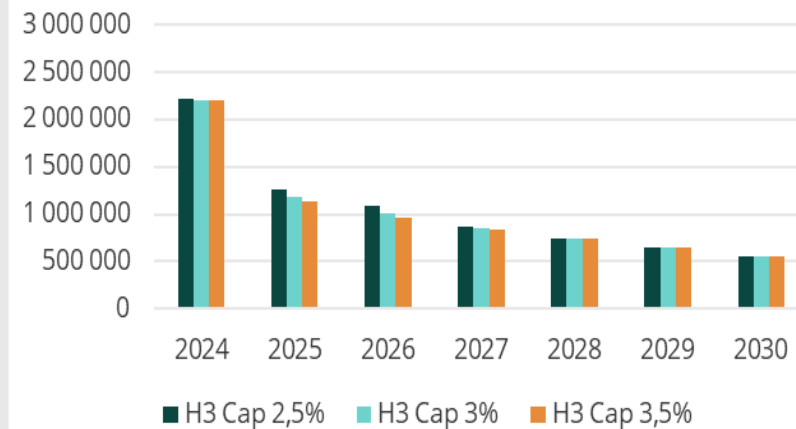
STRATEGIE H1



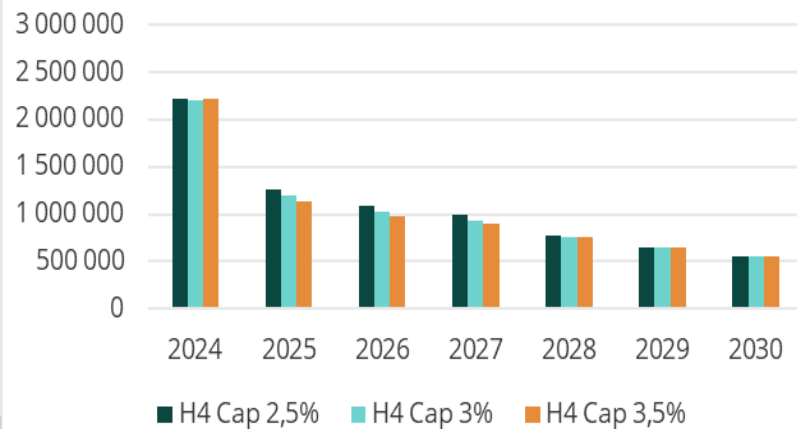
STRATEGIE H2



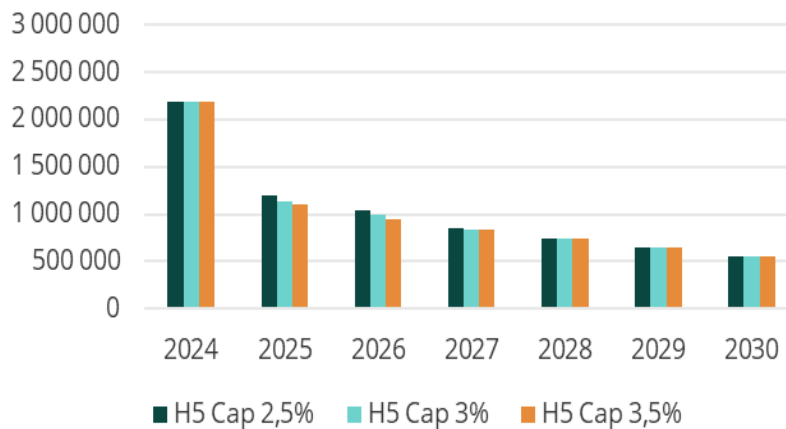
STRATEGIE H3



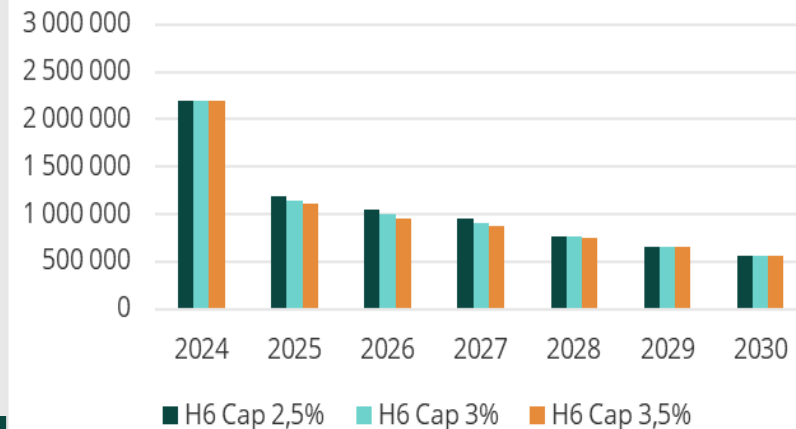
STRATEGIE H4



STRATEGIE H5

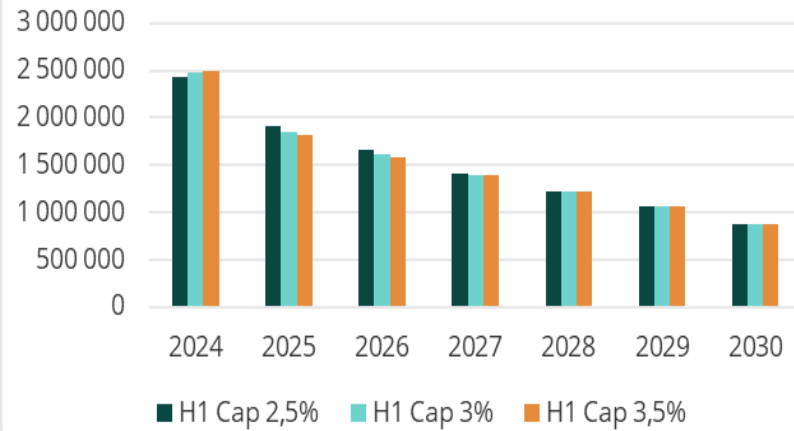


STRATEGIE H6

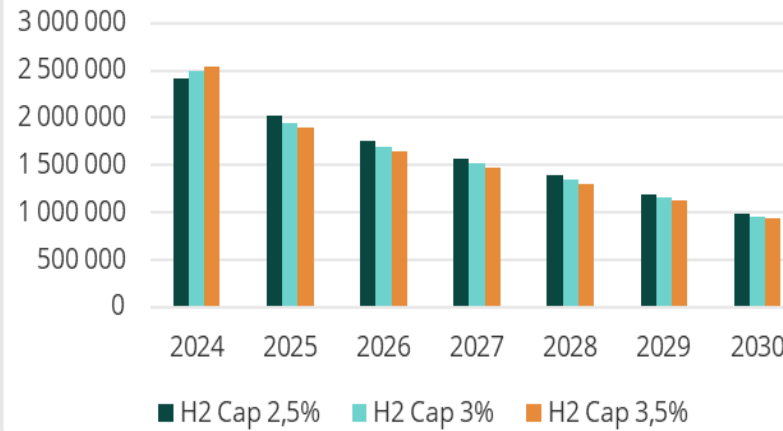


Simulation frais financiers selon la courbe des Euribor projetés

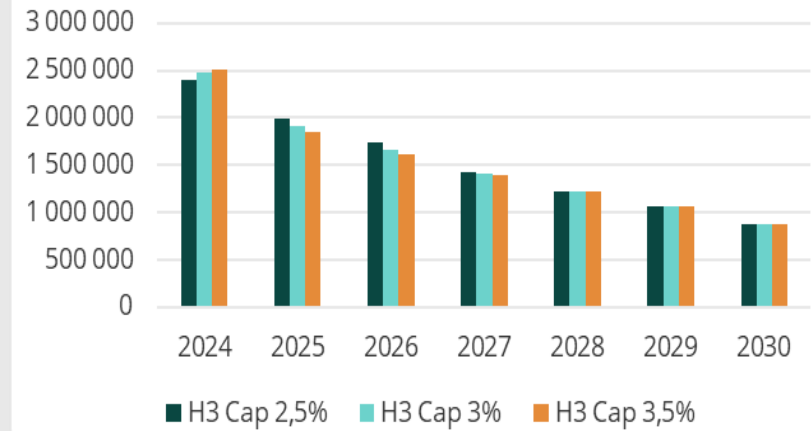
STRATEGIE H1



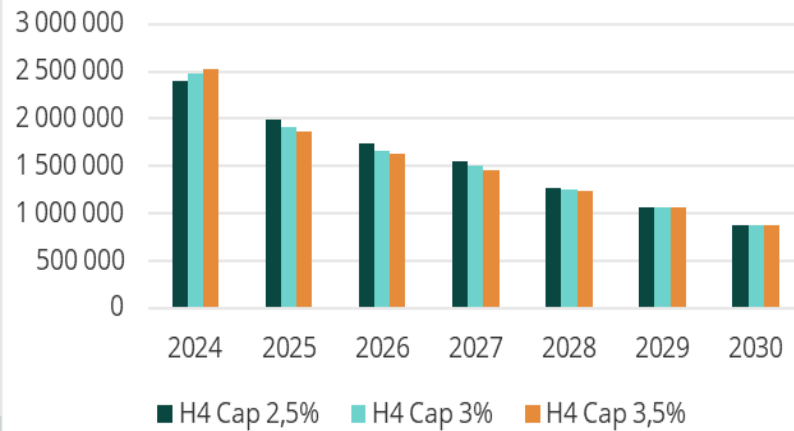
STRATEGIE H2



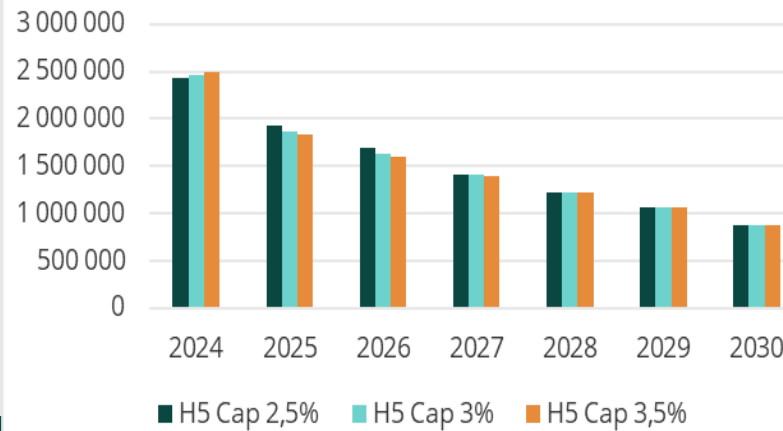
STRATEGIE H3



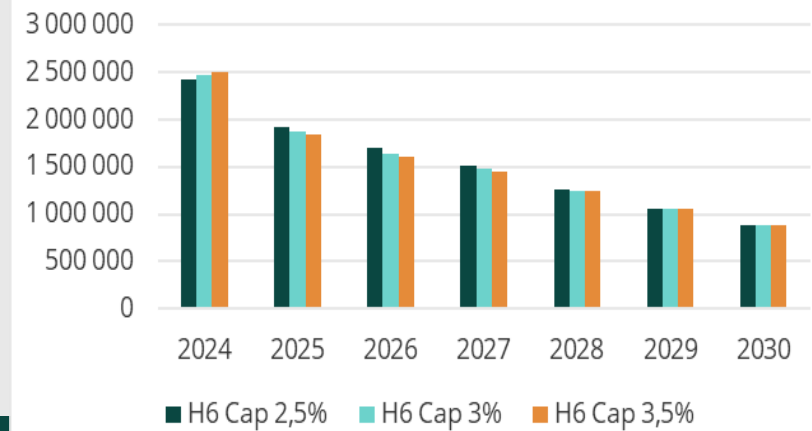
STRATEGIE H4



STRATEGIE H5

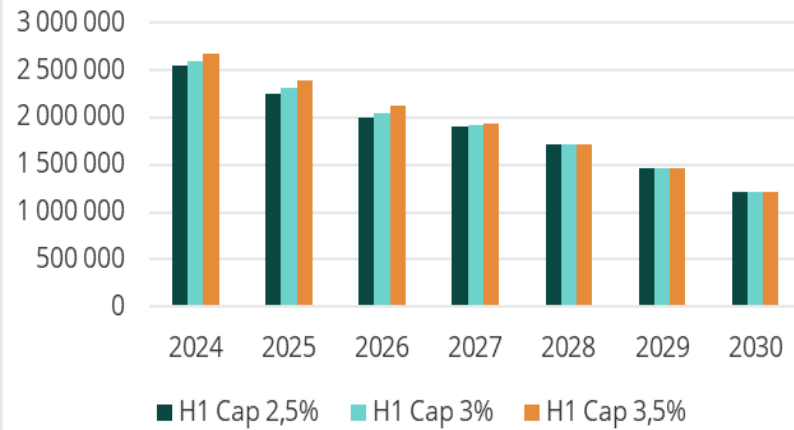


STRATEGIE H6

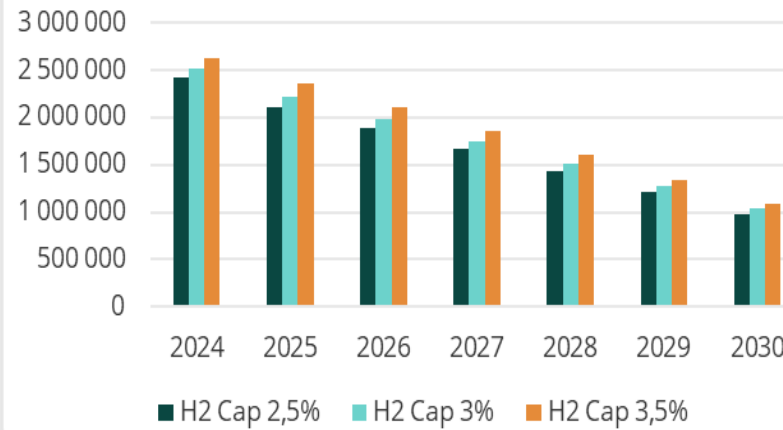


Simulation frais financiers selon la courbe des Euribor projetés +2%

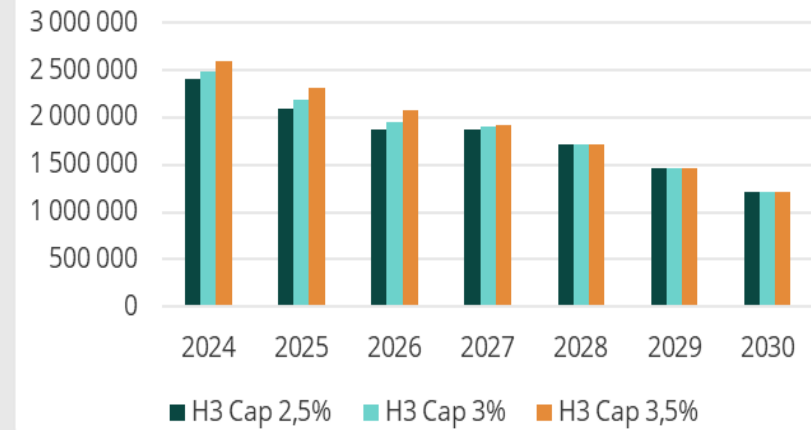
STRATEGIE H1



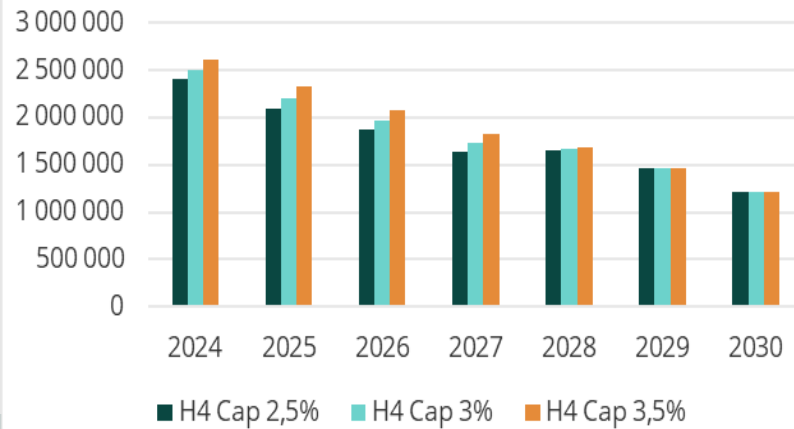
STRATEGIE H2



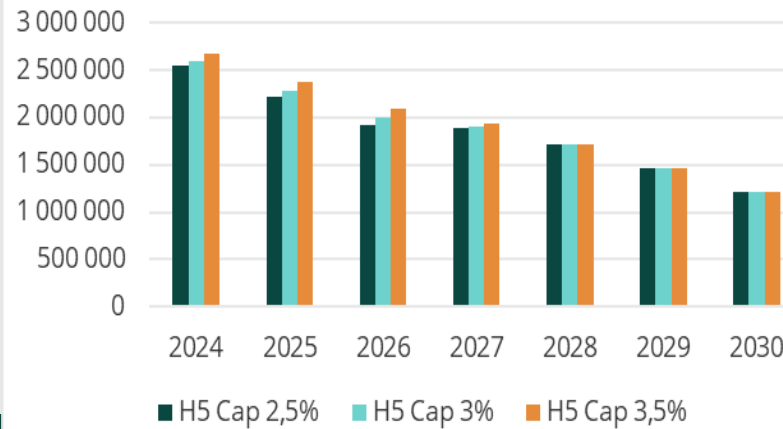
STRATEGIE H3



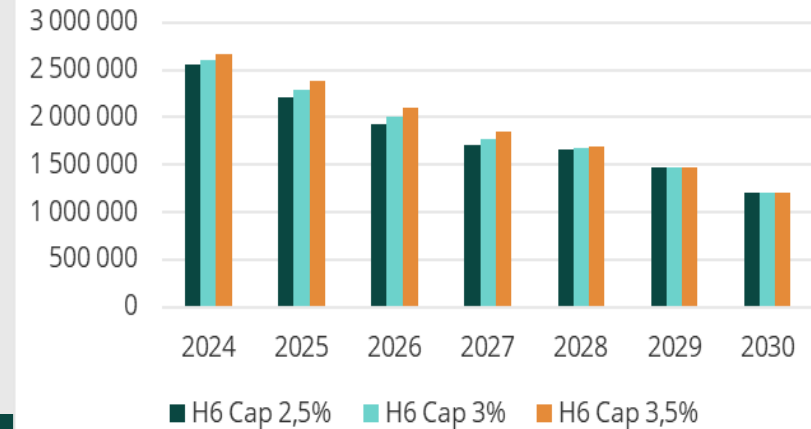
STRATEGIE H4



STRATEGIE H5

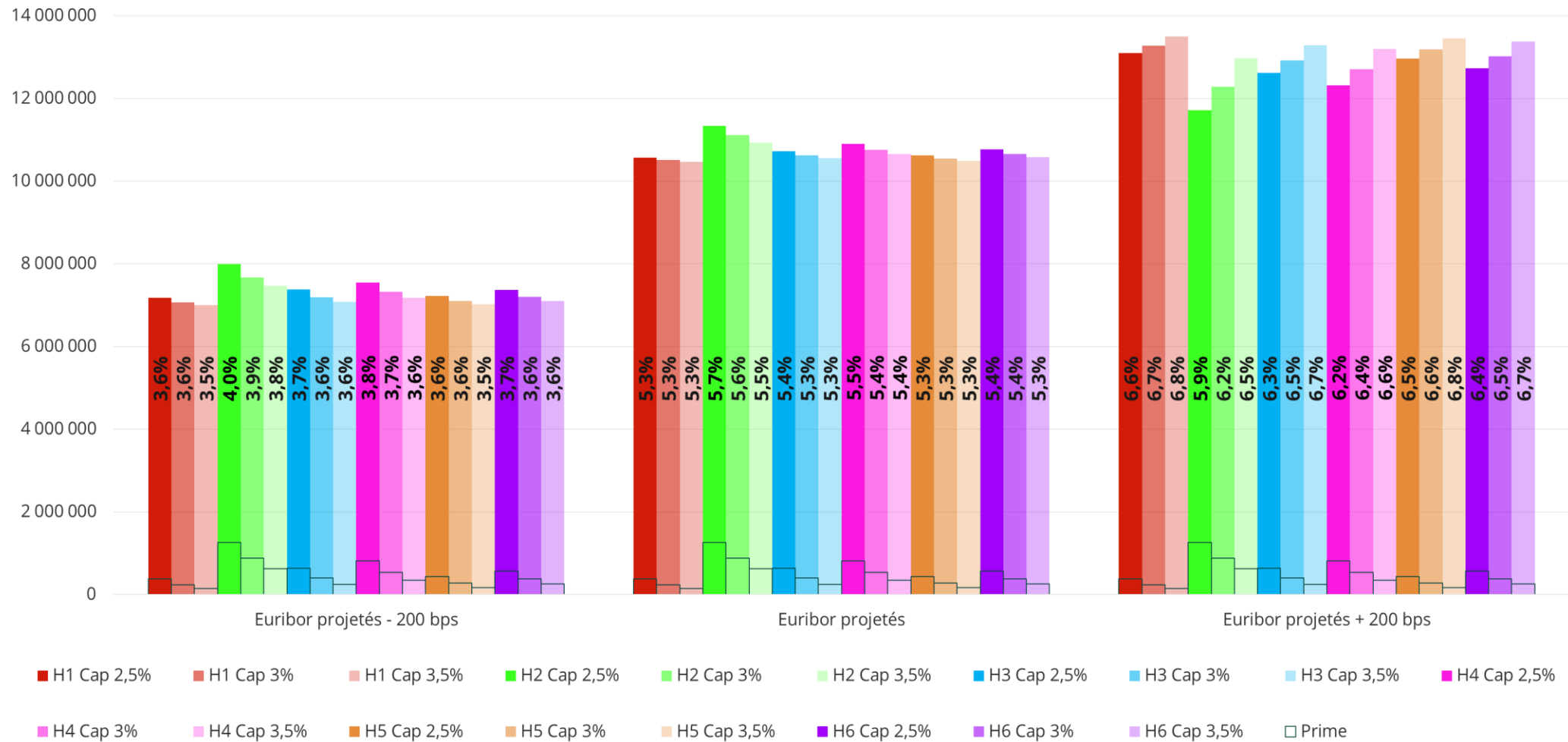


STRATEGIE H6



Synthèse simulation frais financiers

(sur la totalité de la dette, y compris coût des couvertures - approche TEG)



Synthèse simulation frais financiers

(sur la totalité de la dette, y compris coût des couvertures - approche TEG)

	STRATEGIE H1			STRATEGIE H2			STRATEGIE H3		
	H1 Cap 2,5%	H1 Cap 3%	H1 Cap 3,5%	H2 Cap 2,5%	H2 Cap 3%	H2 Cap 3,5%	H3 Cap 2,5%	H3 Cap 3%	H3 Cap 3,5%
Euribor projetés - 200 bps	7 175 127	7 063 294	6 998 661	7 998 395	7 675 806	7 466 517	7 377 595	7 191 106	7 083 317
Euribor projetés	10 572 648	10 513 135	10 467 772	11 342 728	11 112 799	10 935 628	10 727 388	10 628 099	10 552 428
Euribor projetés + 200 bps	13 096 838	13 273 838	13 498 038	11 718 820	12 289 064	12 972 609	12 621 631	12 916 531	13 290 131
	STRATEGIE H4			STRATEGIE H5			STRATEGIE H6		
	H4 Cap 2,5%	H4 Cap 3%	H4 Cap 3,5%	H5 Cap 2,5%	H5 Cap 3%	H5 Cap 3,5%	H6 Cap 2,5%	H6 Cap 3%	H6 Cap 3,5%
Euribor projetés - 200 bps	7 550 395	7 321 906	7 184 317	7 228 227	7 100 394	7 025 661	7 367 127	7 205 694	7 107 161
Euribor projetés	10 900 188	10 758 899	10 653 428	10 625 748	10 550 235	10 494 772	10 764 648	10 655 535	10 576 272
Euribor projetés + 200 bps	12 322 375	12 712 553	13 193 630	12 964 291	13 183 035	13 454 880	12 725 545	13 020 512	13 378 379

Tableaux d'amortissement

DATE FIXING	DATE DEPART	DATE FIN	DATE PAIEMENT	Tranche A		Tranche B		TOTAL DETTE	% DETTE TOTALE	H1 : OBLIGATION COUVERTURE
				Amort.	CRD	Amort.	CRD			
18/12/2023	20/12/2023	20/03/2024	20/03/2024	0	24 000 000	0	16 000 000	40 000 000		0
18/03/2024	20/03/2024	20/06/2024	20/06/2024	0	24 000 000	0	16 000 000	40 000 000	60%	24 000 000
18/06/2024	20/06/2024	20/09/2024	20/09/2024	0	24 000 000	0	16 000 000	40 000 000	60%	24 000 000
18/09/2024	20/09/2024	20/12/2024	20/12/2024	0	24 000 000	0	16 000 000	40 000 000	60%	24 000 000
18/12/2024	20/12/2024	20/03/2025	20/03/2025	4 000 000	20 000 000	0	16 000 000	36 000 000	60%	21 600 000
18/03/2025	20/03/2025	20/06/2025	20/06/2025	0	20 000 000	0	16 000 000	36 000 000	60%	21 600 000
18/06/2025	20/06/2025	20/09/2025	22/09/2025	0	20 000 000	0	16 000 000	36 000 000	60%	21 600 000
18/09/2025	20/09/2025	20/12/2025	22/12/2025	0	20 000 000	0	16 000 000	36 000 000	60%	21 600 000
18/12/2025	20/12/2025	20/03/2026	20/03/2026	4 000 000	16 000 000	0	16 000 000	32 000 000	60%	19 200 000
18/03/2026	20/03/2026	20/06/2026	22/06/2026	0	16 000 000	0	16 000 000	32 000 000	60%	19 200 000
18/06/2026	20/06/2026	20/09/2026	21/09/2026	0	16 000 000	0	16 000 000	32 000 000	60%	19 200 000
17/09/2026	20/09/2026	20/12/2026	21/12/2026	0	16 000 000	0	16 000 000	32 000 000	60%	19 200 000
17/12/2026	20/12/2026	20/03/2027	22/03/2027	4 000 000	12 000 000	0	16 000 000	28 000 000	60%	16 800 000
18/03/2027	20/03/2027	20/06/2027	21/06/2027	0	12 000 000	0	16 000 000	28 000 000		0
17/06/2027	20/06/2027	20/09/2027	20/09/2027	0	12 000 000	0	16 000 000	28 000 000		0

Tableaux d'amortissement

DATE FIXING	DATE DEPART	DATE FIN	DATE PAIEMENT	Tranche A		Tranche B		TOTAL DETTE	% DETTE TOTALE	H1 : OBLIGATION COUVERTURE
				Amort.	CRD	Amort.	CRD			
16/09/2027	20/09/2027	20/12/2027	20/12/2027	0	12 000 000	0	16 000 000	28 000 000		0
16/12/2027	20/12/2027	20/03/2028	20/03/2028	4 000 000	8 000 000	0	16 000 000	24 000 000		0
16/03/2028	20/03/2028	20/06/2028	20/06/2028	0	8 000 000	0	16 000 000	24 000 000		0
16/06/2028	20/06/2028	20/09/2028	20/09/2028	0	8 000 000	0	16 000 000	24 000 000		0
18/09/2028	20/09/2028	20/12/2028	20/12/2028	0	8 000 000	0	16 000 000	24 000 000		0
18/12/2028	20/12/2028	20/03/2029	20/03/2029	4 000 000	4 000 000	0	16 000 000	20 000 000		0
16/03/2029	20/03/2029	20/06/2029	20/06/2029	0	4 000 000	0	16 000 000	20 000 000		0
18/06/2029	20/06/2029	20/09/2029	20/09/2029	0	4 000 000	0	16 000 000	20 000 000		0
18/09/2029	20/09/2029	20/12/2029	20/12/2029	0	4 000 000	0	16 000 000	20 000 000		0
18/12/2029	20/12/2029	20/03/2030	20/03/2030	4 000 000	0	0	16 000 000	16 000 000		0
18/03/2030	20/03/2030	20/06/2030	20/06/2030	0	0	0	16 000 000	16 000 000		0
18/06/2030	20/06/2030	20/09/2030	20/09/2030	0	0	0	16 000 000	16 000 000		0
18/09/2030	20/09/2030	20/12/2030	20/12/2030	0	0	0	16 000 000	16 000 000		0
18/12/2030	20/12/2030	20/03/2031	20/03/2031	0	0	16 000 000	0	0		0

Tableaux d'amortissement

DATE FIXING	DATE DEPART	DATE FIN	DATE PAIEMENT	H1 : OBLIGATION COUVERTURE	Minimum restant à couvrir	H2	H3	H4	H5	H6
18/12/2023	20/12/2023	20/03/2024	20/03/2024	0	0	0	0	0	0	0
18/03/2024	20/03/2024	20/06/2024	20/06/2024	24 000 000	24 000 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000	24 000 000	24 000 000
18/06/2024	20/06/2024	20/09/2024	20/09/2024	24 000 000	24 000 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000	24 000 000	24 000 000
18/09/2024	20/09/2024	20/12/2024	20/12/2024	24 000 000	24 000 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000	24 000 000	24 000 000
18/12/2024	20/12/2024	20/03/2025	20/03/2025	21 600 000	21 600 000	36 000 000	36 000 000	36 000 000	21 600 000	21 600 000
18/03/2025	20/03/2025	20/06/2025	20/06/2025	21 600 000	21 600 000	36 000 000	36 000 000	36 000 000	21 600 000	21 600 000
18/06/2025	20/06/2025	20/09/2025	22/09/2025	21 600 000	21 600 000	36 000 000	36 000 000	36 000 000	28 800 000	28 800 000
18/09/2025	20/09/2025	20/12/2025	22/12/2025	21 600 000	21 600 000	36 000 000	36 000 000	36 000 000	28 800 000	28 800 000
18/12/2025	20/12/2025	20/03/2026	20/03/2026	19 200 000	19 200 000	32 000 000	32 000 000	32 000 000	25 600 000	25 600 000
18/03/2026	20/03/2026	20/06/2026	22/06/2026	19 200 000	19 200 000	32 000 000	32 000 000	32 000 000	25 600 000	25 600 000
18/06/2026	20/06/2026	20/09/2026	21/09/2026	19 200 000	19 200 000	32 000 000	32 000 000	32 000 000	25 600 000	25 600 000
17/09/2026	20/09/2026	20/12/2026	21/12/2026	19 200 000	19 200 000	32 000 000	32 000 000	32 000 000	25 600 000	25 600 000
17/12/2026	20/12/2026	20/03/2027	22/03/2027	16 800 000	16 800 000	28 000 000	28 000 000	28 000 000	22 400 000	22 400 000
18/03/2027	20/03/2027	20/06/2027	21/06/2027	0	0	28 000 000	0	28 000 000	0	22 400 000
17/06/2027	20/06/2027	20/09/2027	20/09/2027	0	0	28 000 000	0	28 000 000	0	22 400 000

Tableaux d'amortissement

DATE FIXING	DATE DEPART	DATE FIN	DATE PAIEMENT	H1 : OBLIGATION COUVERTURE	Minimum restant à couvrir	H2	H3	H4	H5	H6
16/09/2027	20/09/2027	20/12/2027	20/12/2027	0	0	28 000 000	0	28 000 000	0	22 400 000
16/12/2027	20/12/2027	20/03/2028	20/03/2028	0	0	24 000 000	0	24 000 000	0	19 200 000
16/03/2028	20/03/2028	20/06/2028	20/06/2028	0	0	24 000 000	0	0	0	0
16/06/2028	20/06/2028	20/09/2028	20/09/2028	0	0	24 000 000	0	0	0	0
18/09/2028	20/09/2028	20/12/2028	20/12/2028	0	0	24 000 000	0	0	0	0
18/12/2028	20/12/2028	20/03/2029	20/03/2029	0	0	20 000 000	0	0	0	0
16/03/2029	20/03/2029	20/06/2029	20/06/2029	0	0	20 000 000	0	0	0	0
18/06/2029	20/06/2029	20/09/2029	20/09/2029	0	0	20 000 000	0	0	0	0
18/09/2029	20/09/2029	20/12/2029	20/12/2029	0	0	20 000 000	0	0	0	0
18/12/2029	20/12/2029	20/03/2030	20/03/2030	0	0	16 000 000	0	0	0	0
18/03/2030	20/03/2030	20/06/2030	20/06/2030	0	0	16 000 000	0	0	0	0
18/06/2030	20/06/2030	20/09/2030	20/09/2030	0	0	16 000 000	0	0	0	0
18/09/2030	20/09/2030	20/12/2030	20/12/2030	0	0	16 000 000	0	0	0	0
18/12/2030	20/12/2030	20/03/2031	20/03/2031	0	0	0	0	0	0	0

Etapes suivantes

Finaliser un choix de stratégie et lancer l'appel d'offres avec les banques.

Choisir la banque de couverture et travailler sur la documentation et les lignes de risque.

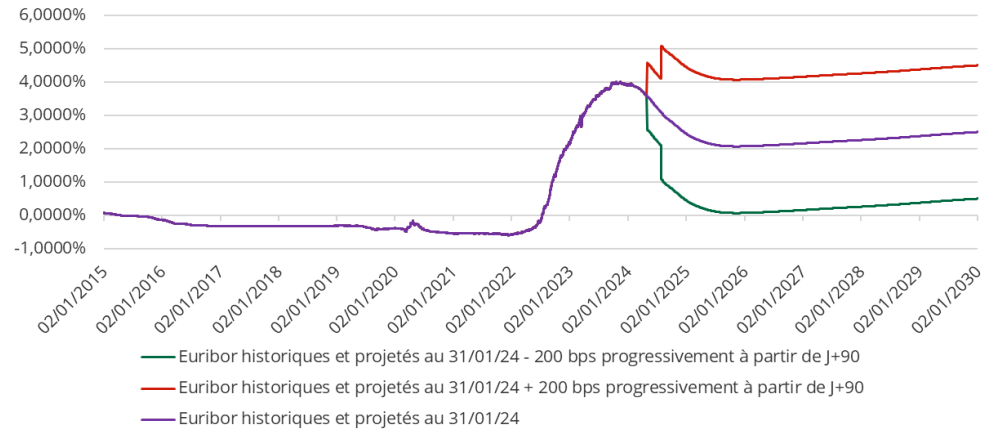
Organiser la transaction.

Annexes

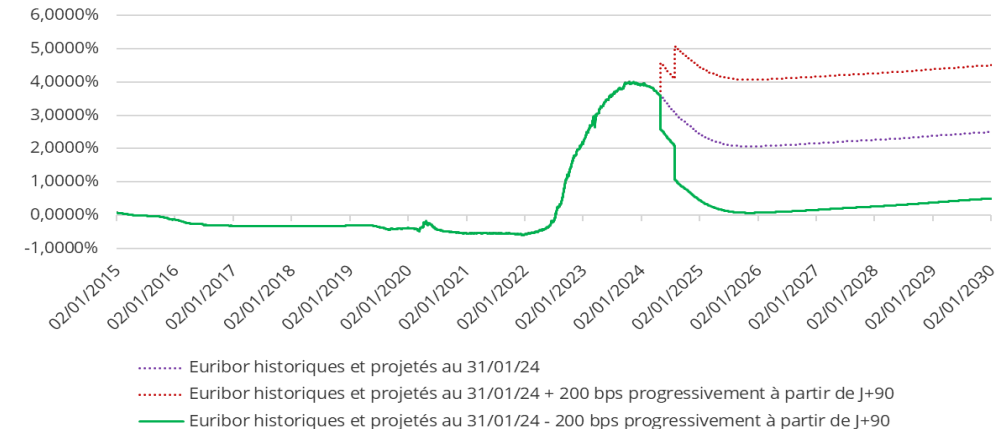
- Courbes des Euribor utilisés pour les simulations de frais financiers
- Clauses contractuelles
- Fiches produits

Courbes des Euribor utilisés pour les simulations de frais financiers

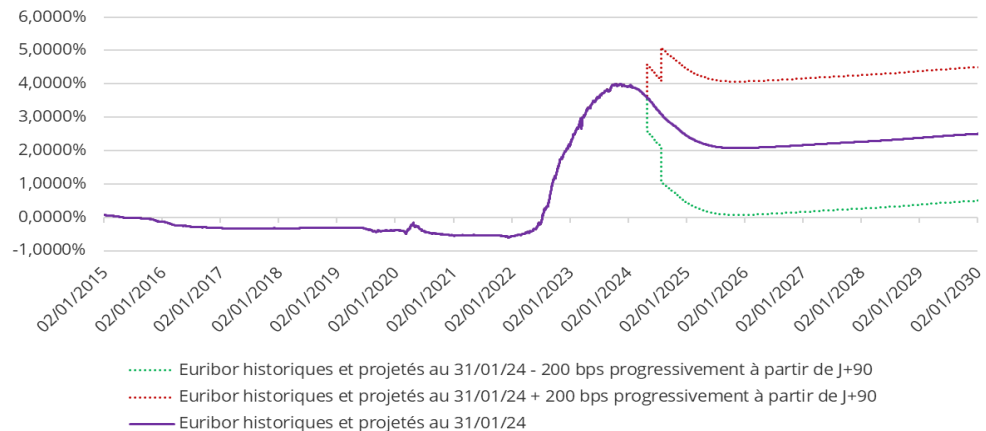
Trois scénarios d'Euribor



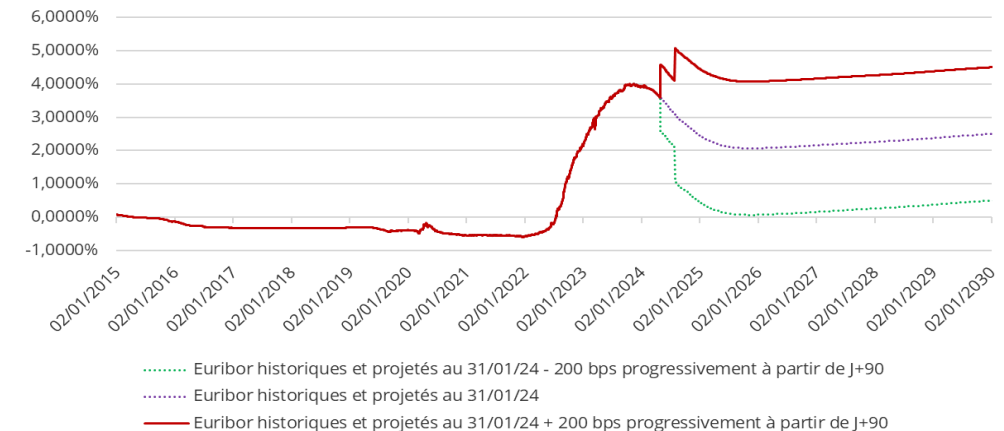
Courbe des Euribor projetés - 200 bps



Courbe des Euribor projetés



Courbe des Euribor projetés + 200 bps



Clauses contractuelles

Financement

CONTRAT DE CREDITS

ENTRE

BLUESKY
(Emprunteur)

ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS
BNP PARIBAS
CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE ILE-DE-FRANCE
CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE PARIS ET D'ILE DE FRANCE
SOCIETE GENERALE
(Arrangeurs Mandatés)

LES ENTITES ET ETABLISSEMENTS DE CREDIT
dont la liste figure en Annexe 1
(Prêteurs)

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE PARIS ET D'ILE DE FRANCE
(Agent)

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE PARIS ET D'ILE DE FRANCE
SOCIETE GENERALE
(Coordinateurs)

20 décembre 2023

C. **LES CREDITS**

- (a) L'Emprunteur a sollicité les Prêteurs aux fins de mettre à sa disposition un prêt d'acquisition d'un montant maximum en principal de **EUR 40.000.000, divisé en deux tranches**, aux fins de permettre à l'Emprunteur de financer partiellement le paiement en numéraire du prix de l'acquisition visée au Paragraphe A. ci-dessus et des frais y afférents.

ARTICLE 2 – LES CREDITS

2.1. **Montants**

- 2.1.1. Sous réserve des stipulations du Contrat, les Prêteurs consentent à mettre à la disposition de l'Emprunteur, qui l'accepte, le Prêt d'Acquisition d'un montant maximum en principal de **EUR 40.000.000 à la Date de Signature**.
- 2.1.2. Sous réserve des stipulations du Contrat, tout Prêteur (en ce compris tout Nouveau Prêteur) pourra, à sa seule discrétion, accepter le cas échéant de participer au Crédit Non Confirmé, d'un montant maximum en principal de EUR 10.000.000, conformément aux stipulations de l'Article 5.2 (**Crédit Non Confirmé**).

Conformément aux stipulations de l'Article 5.1.3 du Contrat, nous vous notifions que nous souhaitons obtenir les **Tirages au titre du Prêt d'Acquisition, dans les conditions suivantes :**

- **Montant du Tirage au titre de la Tranche A : EUR 24.000.000**
- **Montant du Tirage au titre de la Tranche B : EUR 16.000.000**
- **Date de Tirage : 20 décembre 2023**

Vous voudrez bien créditer, en date du **20 décembre 2023**, le montant des Tirages au titre du Prêt d'Acquisition, soit un montant total de **EUR 40.000.000**, par virement sur le compte n°[***].

Clauses contractuelles

Remboursement

6.1. Remboursement normal

Sans préjudice des cas de remboursement anticipé volontaire ou obligatoire, le montant en principal des Crédits sera remboursé conformément aux stipulations suivantes :

6.1.1. Remboursement normal de la Tranche A

- (a) L'Emprunteur remboursera le montant en principal du Tirage qu'il a effectué au titre de la Tranche A en six (6) échéances annuelles consécutives conformément à l'échéancier suivant :

Date de remboursement	Montant en principal à rembourser
20 décembre 2024	EUR 4.000.000
20 décembre 2025	EUR 4.000.000
20 décembre 2026	EUR 4.000.000
20 décembre 2027	EUR 4.000.000
20 décembre 2028	EUR 4.000.000
Date de Remboursement Final de la Tranche A	EUR 4.000.000
TOTAL	EUR 24.000.000

6.1.2. Remboursement normal de la Tranche B

- (a) L'Emprunteur remboursera le montant en principal du Tirage qu'il a effectué au titre de la Tranche B en une seule échéance, à la Date de Remboursement Final de la Tranche B.
- (b) Ainsi, l'Emprunteur devra, à la Date de Remboursement Final de la Tranche B, avoir remboursé l'intégralité des sommes dues en principal et payé tous intérêts, toutes commissions et tous frais et accessoires et sommes quelconques dues et exigibles au titre du Contrat, et afférents à la Tranche B.

Date de Remboursement Final désigne la date à laquelle toutes les sommes dues par l'Emprunteur au titre du Contrat doivent être payées et/ou remboursées.

La Date de Remboursement Final de la Tranche A et de toute Tranche Confirmée est le 20 décembre 2029.

La Date de Remboursement Final de la Tranche B est le 20 décembre 2030.

Clauses contractuelles

Intérêts

7.1. Intérêts

- 7.1.1. Pour chaque Période d'Intérêts de chaque Tirage, le montant en principal non remboursé du Tirage considéré sera producteur d'intérêts au taux annuel égal à la somme (i) de l'EURIBOR de la Période d'Intérêts considérée et (ii) de la Marge applicable.
- 7.1.2. Les intérêts seront payables à terme échu et à chaque Date de Paiement d'Intérêts de la Période d'Intérêts considérée.
- 7.1.3. Les intérêts seront calculés pour le nombre exact de jours calendaires écoulés et sur la base d'une année de trois cent soixante (360) jours.

ARTICLE 8 – TAUX EFFECTIF GLOBAL

- 8.1 Les Parties reconnaissent expressément que, du fait des particularités des stipulations du Contrat et notamment de la fixation des intérêts sur la base d'un taux variable, il s'avère impossible à la Date de Signature de déterminer le taux effectif global applicable aux Crédits conformément aux dispositions de l'article L.313-4 du Code monétaire et financier et des articles L.314-1 et suivants du Code de la consommation.
- 8.2 Cependant, l'Emprunteur reconnaît avoir reçu une lettre de l'Agent, lui indiquant un taux effectif global indicatif à partir notamment d'exemples de taux de période et de durée de périodes pour les Crédits (autres que le Crédit Non Confirmé). Les Parties reconnaissent expressément que cette lettre fait partie intégrante du présent Contrat.

7.6.4 Coût des fonds

- (a) Si le présent Article 7.6.4 s'applique, le taux d'intérêt applicable à la participation de chaque Prêteur dans le Tirage concerné pour la Période d'Intérêts concernée sera le taux annuel exprimé en pourcentage, qui est la somme de :
- (i) la Marge applicable ; et
 - (ii) le taux notifié à l'Agent par ce Prêteur dès que possible et dans tous les cas pas plus tard que cinq (5) Jours Ouvrés avant la date d'exigibilité des intérêts dus au titre de cette Période d'Intérêts, comme étant celui qui reflète en taux annuel exprimé en pourcentage le coût pour le Prêteur concerné du financement de sa participation dans ce Tirage par tout moyen qu'il peut raisonnablement choisir.

7.2.1. Périodes d'Intérêts au titre du Prêt d'Acquisition

Les Périodes d'Intérêts au titre de chaque Tranche Prêt d'Acquisition seront déterminées conformément aux stipulations suivantes :

- (i) chaque Période d'Intérêts aura, au choix de l'Emprunteur, une durée de trois (3) ou six (6) mois (ou toute autre durée convenue entre l'Emprunteur et l'Agent, agissant sur instructions de l'unanimité des Prêteurs participant à la Tranche Prêt d'Acquisition concernée) ou une durée permettant de respecter les stipulations des Paragraphes ci-dessous ;
- (ii) chaque Période d'Intérêts suivant la première Période d'Intérêts commencera le dernier jour de la précédente Période d'Intérêts, étant entendu qu'aucun intérêt ne sera dû par l'Emprunteur deux (2) fois pour le même jour ;
- (iii) la durée de la première Période d'Intérêts sera désignée par l'Emprunteur dans l'Avis de Tirage remis conformément aux stipulations de l'Article 5.1.3 (*Tirages et Avis de Tirage*) et, pour les Périodes d'Intérêts postérieures à la première Période d'Intérêts, l'Emprunteur devra désigner la durée de chaque Période d'Intérêts dans l'Avis de Période d'Intérêts, étant précisé que, dans le cas où l'Emprunteur ne notifierait pas à l'Agent la durée d'une Période d'Intérêts dans un Avis de Période d'Intérêts adressé à l'Agent au plus tard trois (3) Jours Ouvrés avant 11h00 (heure de Paris) avant
- (iv) chaque Période d'Intérêts précédant une date de remboursement normal en principal de la Tranche A (telle que prévue à l'Article 6.1.1 (*Remboursement normal de la Tranche A*)) devra être obligatoirement sélectionnée, ou avoir une durée, de telle sorte que la Date de Paiements d'Intérêts correspondante coïncide avec ladite date de remboursement normal en principal de la Tranche A ;
- (v) la dernière Période d'Intérêts de chaque Tranche Prêt d'Acquisition se terminera en tout état de cause à la Date de Remboursement Final de la Tranche Prêt d'Acquisition concernée ; et
- (vi) si une Période d'Intérêts s'achève à une date qui n'est pas un Jour Ouvré, alors les stipulations de l'Article 17.4 (*Convention de Jour Ouvré*) seront applicables.

Clauses contractuelles

Intérêts

Marge désigne, selon le cas, la Marge Tranche A, la Marge Tranche B ou, selon le cas, toute Marge Tranche Confirmée.

Marge Tranche A désigne le taux, exprimé en taux annuel, qui s'ajoute à l'EURIBOR, pour le calcul des intérêts dus au titre de la Tranche A.

La Marge Tranche A est fixée initialement au taux de 2,40 % l'an, sous réserve d'ajustements dans les conditions et selon les modalités prévues à l'Article 7.5 (*Ajustements des Marges applicables*).

Marge Tranche B désigne le taux, exprimé en taux annuel, qui s'ajoute à l'EURIBOR, pour le calcul des intérêts dus au titre de la Tranche B.

La Marge Tranche B est fixée initialement au taux de 2,90 % l'an, sous réserve d'ajustements dans les conditions et selon les modalités prévues à l'Article 7.5 (*Ajustements des Marges applicables*).

Marge Tranche Confirmée désigne, pour chaque Tranche Confirmée, le taux, exprimé en taux annuel, qui s'ajoute à l'EURIBOR, pour le calcul des intérêts dus au titre de chaque Tranche Confirmée qui aura fait l'objet d'une confirmation dans les conditions prévues à l'Article 5.2 (*Crédit Non Confirmé*), et tel qu'indiqué dans la Notification de Confirmation concernée, sous réserve des stipulations du Paragraphe (v) de l'Article 5.2.2 (*Contenu de toute Demande de Confirmation*).

EURIBOR désigne, pour ce qui concerne toute Période d'Intérêts afférente aux Crédits (en ce compris pour tout Montant Impayé) :

- (i) le Taux Ecran applicable à la Date de Détermination du Taux et pour une période égale en durée à celle de la Période d'Intérêts d'un Tirage ; ou
- (ii) tel qu'autrement déterminé conformément à l'Article 7.6.1 (*Indisponibilité du Taux Ecran*) ;

si un des taux susvisés aux Paragraphes (i) ou (ii) ci-dessus est inférieur à zéro (0), il sera réputé être égal à zéro (0).

Dans le cas où, en application des stipulations de l'Article 7.2 (*Périodes d'Intérêts*), une Période d'Intérêts serait raccourcie à une durée inférieure à un (1) mois, l'EURIBOR applicable à cette Période d'Intérêts sera l'EURIBOR un (1) mois.

Clauses contractuelles

Défaut croisé

13.1.5. Défaut croisé

- (a) L'Emprunteur ou un autre membre du Groupe n'effectue pas à bonne date (après expiration des délais de remédiation le cas échéant contractuellement prévus) le paiement de tout montant dû au titre de tout Endettement Financier exigible (autre que les Crédits et les Dettes Subordonnées) ou un Endettement Financier (autre que les Crédits) est déclaré exigible par anticipation.
- (b) Un créancier de l'un des membres du Groupe est en droit de déclarer exigible avant son terme un Endettement Financier quelconque (autre que les Crédits et les Dettes Subordonnées) en raison de la survenance d'un cas de défaut ou cas d'exigibilité anticipée (telle que cette notion est définie dans le contrat concerné et après expiration des délais de remède contractuels le cas échéant prévus) autre qu'un défaut de paiement, dès lors que le montant unitaire ou cumulé d'Endettement(s) Financier(s) en cause excède EUR 200.000 (ou la contre-valeur de ce montant dans une ou plusieurs devises), à moins que le membre du Groupe concerné n'ait contesté de bonne foi l'exigibilité de ladite dette par tout moyen de droit, ce dont le membre du Groupe devra justifier auprès de l'Agent.
- (c) L'Emprunteur ou un autre membre du Groupe n'effectue pas à bonne date le paiement (s'il y a lieu, après prise en compte des délais de grâce) de tout montant au titre de toute dette exigible (autre qu'un Endettement Financier), quelle que soit sa nature ou n'honore pas promptement une garantie lorsque cette garantie est appelée, dès lors que la ou les dette(s) ou garantie(s) en cause excède(nt) un montant unitaire ou cumulé pour les membres du Groupe de EUR 100.000 (ou la contre-valeur de ce montant dans une ou plusieurs devises) (hors taxe), à moins que le membre du Groupe concerné n'ait contesté de bonne foi l'exigibilité de ladite dette par tout moyen de droit, ce dont le membre du Groupe devra justifier auprès de l'Agent.

Clauses contractuelles

Obligation de couverture

Sûretés Personnelles et Engagements Hors Bilan Autorisés désigne :

- (i) les Sûretés Personnelles et autres engagements hors bilan existants à la Date de Réalisation et dont la liste figure en Annexe 11 (*Dettes existantes et Sûretés y afférentes*), sous réserve que les Sûretés Personnelles en garantie des Dettes Existantes à Refinancer soient restituées ou fassent l'objet d'une mainlevée totale et définitive au plus tard à la Date de Réalisation ;
- (ii) le(s) Contrat(s) de Couverture et les autres contrats de couverture de taux ou de devises conclus par les membres du Groupe dans le cours normal de leurs activités pour les seuls besoins de couverture et non à des fins spéculatives ;

- (iv) à maintenir chaque Contrat de Couverture susvisé pendant une durée minimum de trois (3) ans à compter de sa conclusion.

12.4.13. Contrat(s) de Couverture

(a) L'Emprunteur s'engage :

- (i) dans les trois (3) mois suivant la Date de Réalisation, à conclure/maintenir/renouveler avec la ou les Banque(s) de Couverture, à des conditions de marché, un ou des Contrat(s) de Couverture portant sur un notionnel minimum égal à 60 % de l'Encours du Prêt d'Acquisition et assurant à l'Emprunteur une couverture contre une hausse de l'EURIBOR trois (3) mois de plus de cent-cinquante (150) points de base par rapport à son niveau à la Date de Réalisation ;

- (b) L'Emprunteur pourra en outre modifier à tout moment un ou des Contrat(s) de Couverture existants et/ou souscrire à tout moment un ou des contrats de couverture de risque de taux additionnels destinés à couvrir le montant des Crédits, sous réserve que le montant total du notionnel couvert par lesdits contrats, en cumulé avec le montant du notionnel couvert par le(s) Contrat(s) de Couverture visé(s) au Paragraphe (a) ci-dessus, n'excède à aucun moment 100 % de l'Encours des Crédits concernés.

Banque(s) de Couverture désigne le(s) Prêteur(s) (ou l'un quelconque de leurs Affiliés) qui sera(ont) signataire(s) du ou des Contrat(s) de Couverture avec l'Emprunteur.

Fiches produits

Swap de taux (payeur de taux fixe contre variable):

Engagement ferme de payer un flux à taux fixe à une fréquence et pendant une durée déterminée, en échange d'un flux reçu correspondant au taux variable. La périodicité de l'indice de taux variable détermine le nombre de paiements par année. Le net des deux flux peut être positif ou négatif à chaque période.

Avantages:

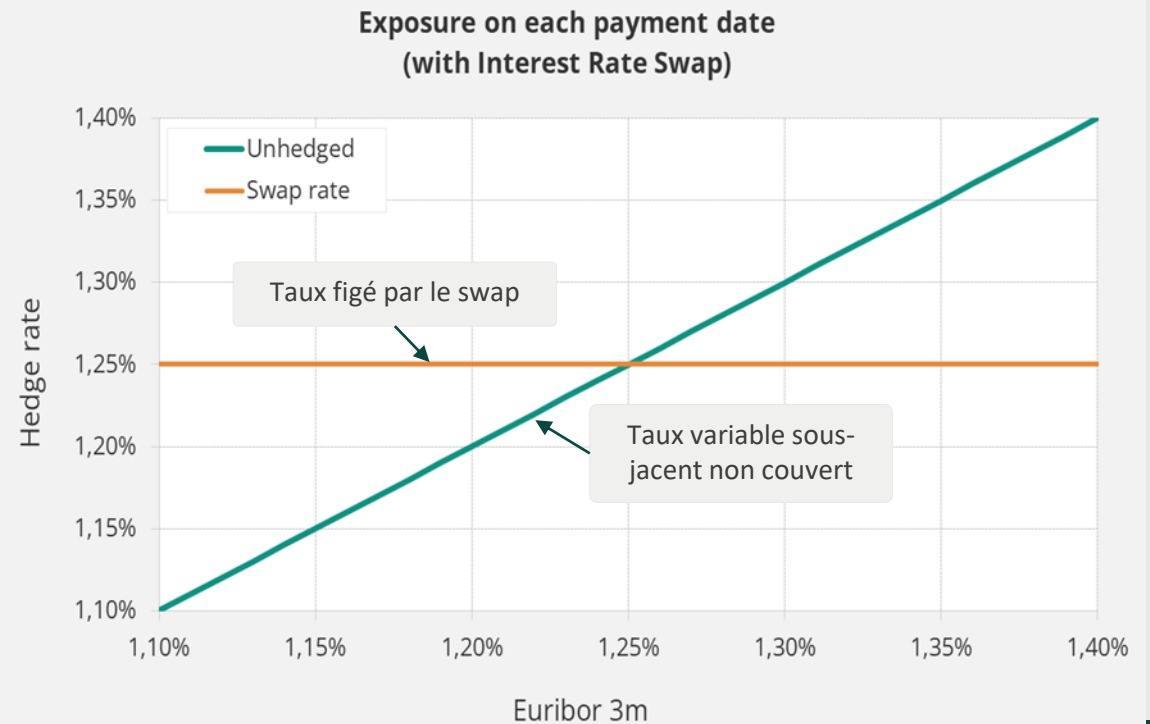
- Coût nul (pas de prime à payer)
- Les charges financières sont connues à l'avance

Inconvénients:

- Aucune opportunité de profiter de mouvements favorables des taux;
- Risque de perte illimitée en cas de déboucllement anticipé.
- Produit simple mais risqué en cas de réduction de l'exposition sous-jacente (réduction de dette par ex.) ou de déboucllement de la couverture dans un scénario de valorisation négative (mark to market).

A réserver à la partie incompressible de l'exposition (risque de valorisation négative). Graphique illustratif: données non actualisées

Produit qui ne garantit plus un taux de financement dans un contexte de taux négatifs pour un financement dont l'indice (Euribor ou autre) est « flooré »



Fiches produits

Achat de cap de taux:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur au cours d'exercice du cap (strike). Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours d'exercice du cap.

Avantages:

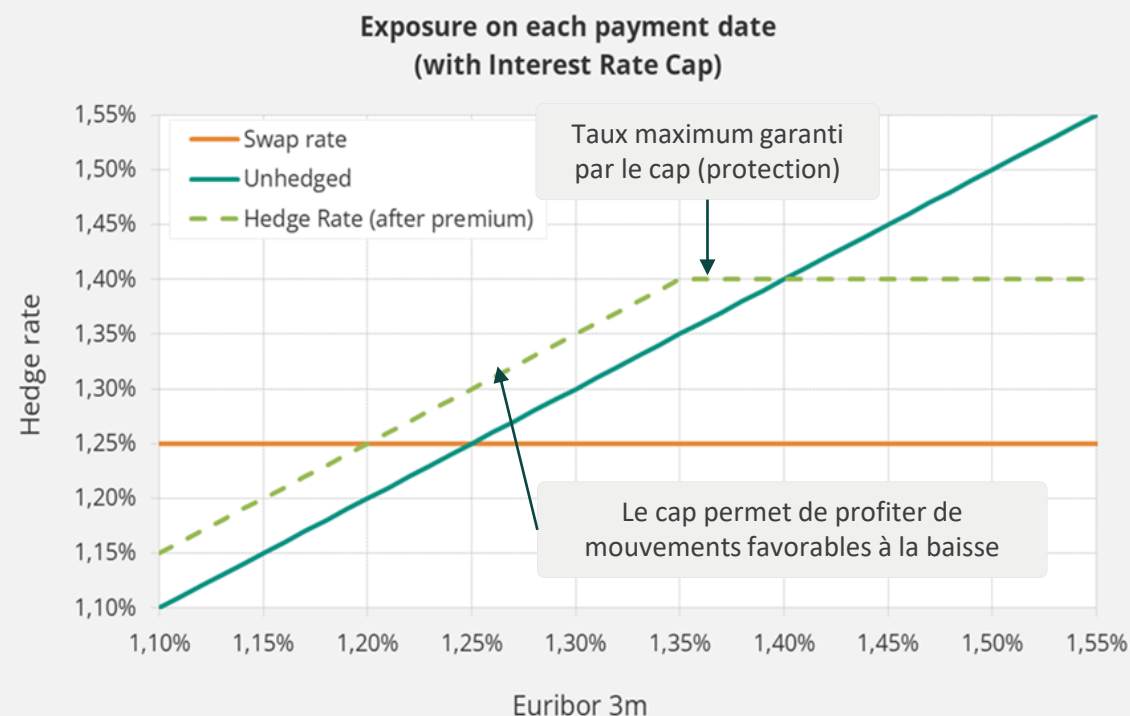
- Opportunité de profiter d'un taux bas si celui-ci reste inférieur au cours d'exercice du cap;
- Flexibilité totale pour revendre la couverture en cas de modification du sous-jacent;
- Aucun risque de perte au-delà de la prime payée.

Inconvénients:

- Prime à payer: dépend des caractéristiques de l'option (montant, durée, cours d'exercice plus ou moins favorable...)

Graphique illustratif: données non actualisées

Produit recommandé dans le contexte actuel.
Ce produit prend en compte les planchers sur les financements



Fiches produits

Tunnels / Collars d'options:

Engagement ferme de payer un flux à taux fixe à une fréquence et pendant une durée déterminée, en échange d'un flux reçu correspondant au taux variable.

La périodicité de l'indice de taux variable détermine le nombre de paiements par année.

Le net des deux flux peut être positif ou négatif à chaque période.

Avantages:

- Protection au-delà du cours d'exercice du cap;
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice jusqu'au niveau du floor (plancher);
- Financement de l'option achetée par l'option vendue.

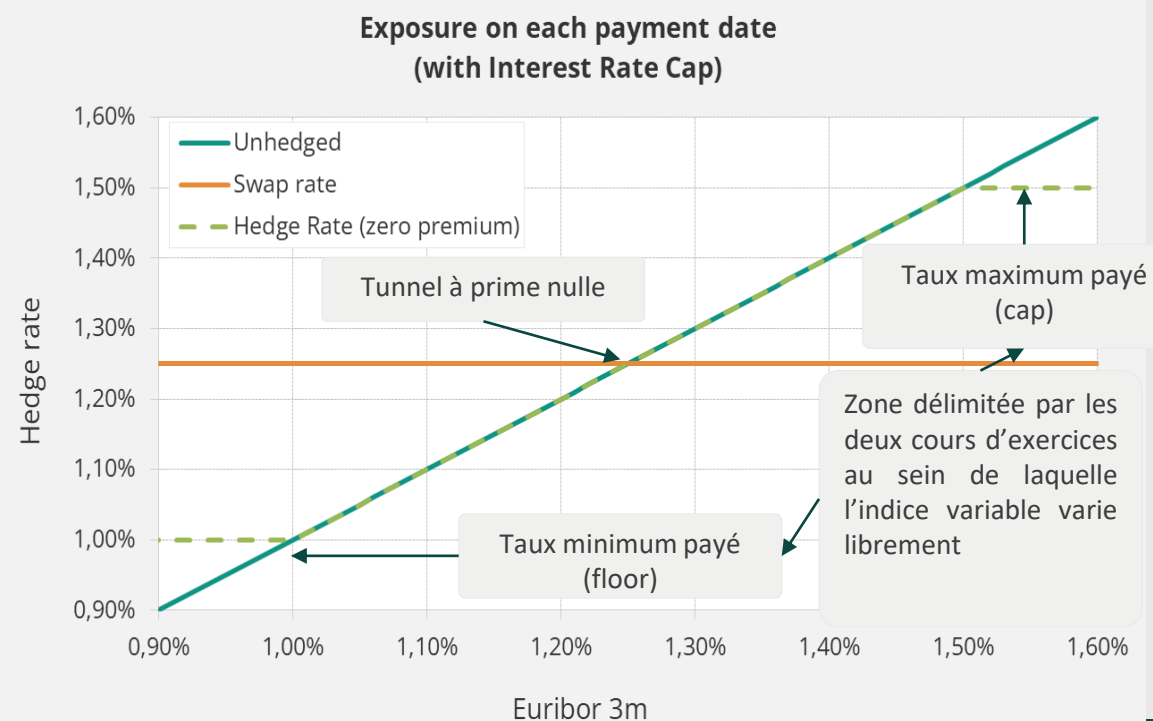
Inconvénients:

- Risque de perte en cas de débouclage anticipé et de baisse des taux (comme pour un swap).

A réserver à la partie incompressible de l'exposition (risque de valorisation négative).

Graphique illustratif: données non actualisées

Produit qui ne garantit plus un taux de financement dans un contexte de taux négatifs pour un financement dont l'indice (Euribor ou autre) est « flooré »



Fiches produits

Cap avec barrière désactivante:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur au cours d'exercice du cap (strike). Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours d'exercice du cap. Si le taux sous-jacent franchit une barrière dite désactivante, le produit se désactive et aucun flux n'est alors échangé.

Avantages:

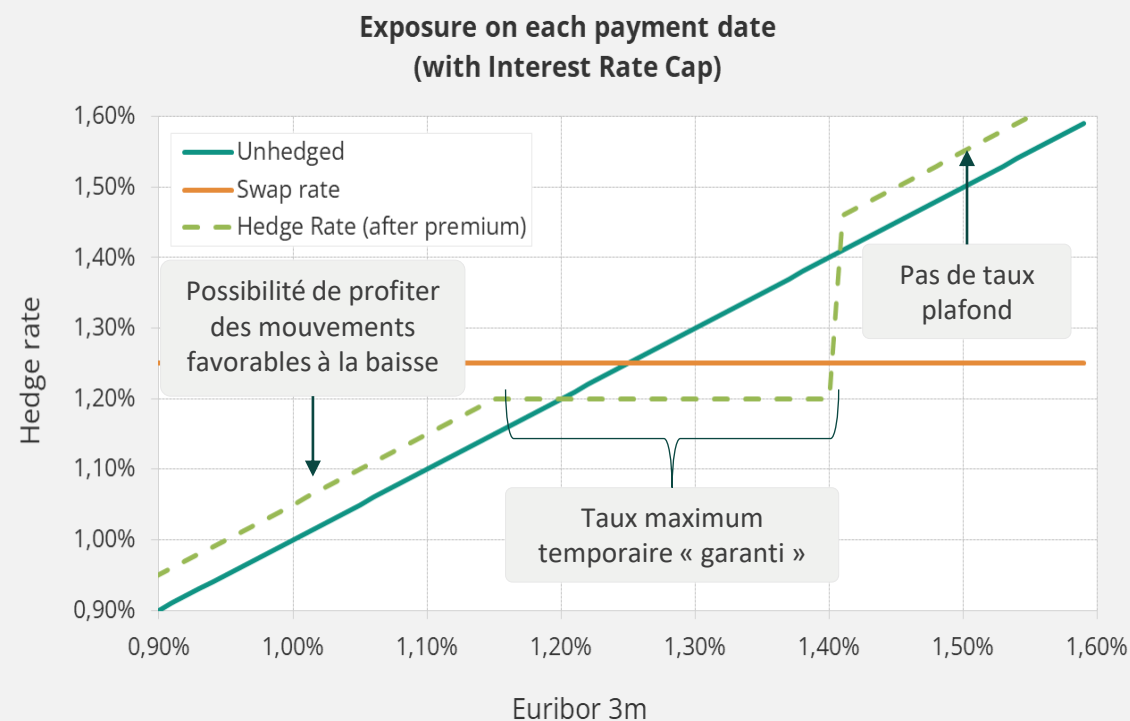
- Protection au-delà du cours d'exercice du cap
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice de référence
- Stratégie moins couteuse qu'un cap classique

Inconvénients:

- Risque de perte en cas de déboucllement anticipé et de baisse des taux (comme pour un swap).

Graphique illustratif: données non actualisées

Produit qui ne procure autant de plafond garanti. Ce n'est pas une couverture.



Fiches produits

Cap avec barrière activante:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur à la barrière dite activante. Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours de la barrière activante. Tant que le taux sous-jacent reste sous la barrière activante, aucun flux n'est échangé.

Avantages:

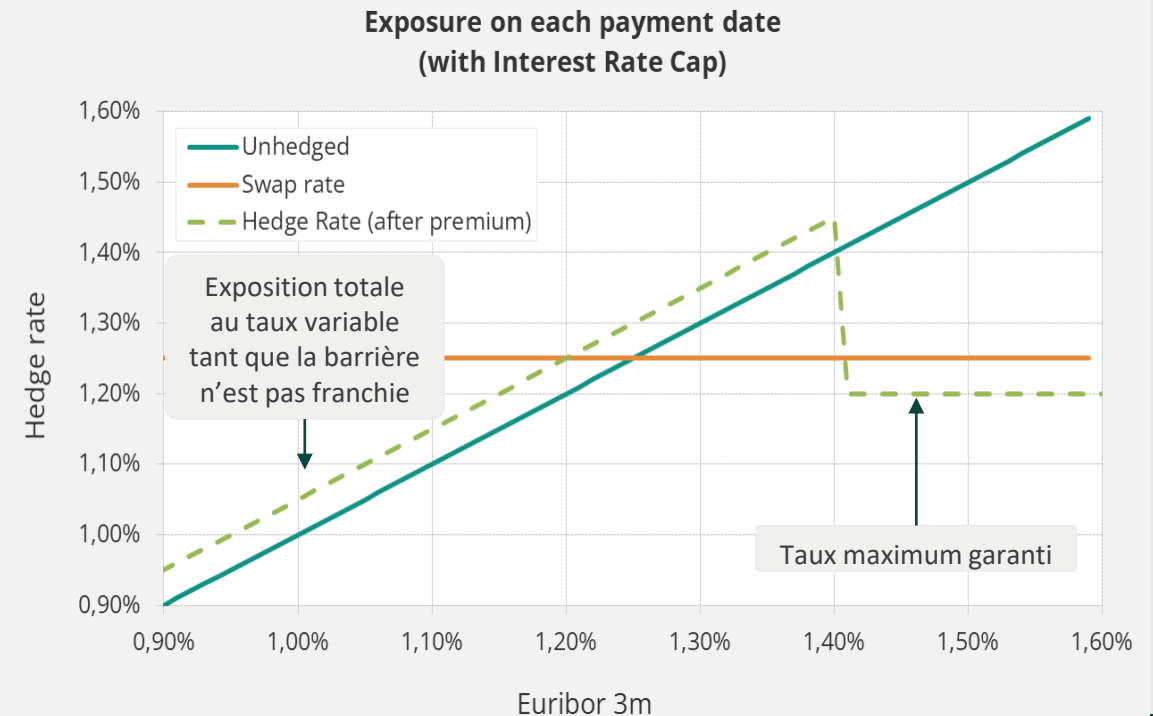
- Protection au-delà de la barrière activante au cours d'exercice du cap;
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice de référence
- Stratégie moins couteuse qu'un cap classique.

Inconvénients:

- Exposition plus importante au risque haussier du taux variable qu'un cap classique

Graphique illustratif: données non actualisées

Nous ne recommandons pas ce produit car le plus souvent les marges bancaires dégradent sa performance.



Fiches produits

Cap Spread:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur au cours d'exercice du cap (strike). Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours d'exercice du cap. Si le taux sous-jacent franchit le cours d'exercice du cap vendu, l'exposition au taux sous-jacent est quasi totale (retraitée de l'écart entre les 2 cours d'exercices).

Avantages:

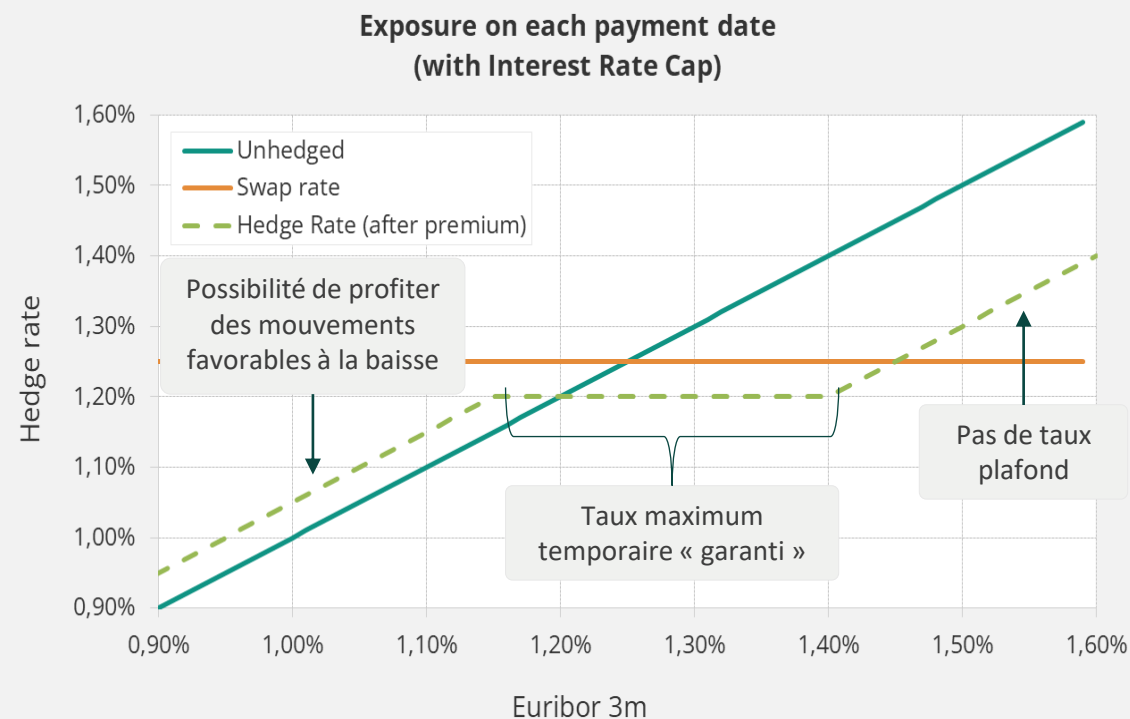
- Protection au-delà du cours d'exercice du cap acheté;
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice de référence
- Stratégie moins coûteuse qu'un cap classique (financement partiel de l'option achetée par l'option vendue).

Inconvénients:

- Exposition plus importante au risque haussier du taux variable qu'un cap classique

Graphique illustratif: données non actualisées

Nous ne recommandons pas ce produit car il ne procure aucun taux plafond garanti. Ce n'est pas une couverture.



Informations

KERIUS Finance SAS

17 rue Dupin,
75006 Paris, France

Tel: +33 1 83 62 27 61

RC Paris: 520 300 948

Immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n°13000716 au titre des activités de **Conseiller en Investissements Financiers**, enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers .

KERIUS Finance Suisse SARL

Chemin de Blandonnet 2,
1214 Vernier - Genève, Suisse

Tel : + 41 22 566 40 52

RC Genève IDE CHE-460.735.969

Numéro fédéral: CH-660-2330011-1

www.kerius-finance.com

Sébastien Rouzaire : s.rouzaire@kerius-finance.com

Solal Huard : s.huard@kerius-finance.com

Marion Dondin : m.dondin@kerius-finance.com

Avertissement - Disclaimer

Ce document a été préparé à l'usage des services financiers du Client. Ce document ou son contenu ne doivent pas être communiqués ou diffusés en externe sans l'accord préalable écrit de KERIUS FINANCE .

Pour ce document, KERIUS FINANCE a été amenée à utiliser des informations et données chiffrées fournies par le Client. KERIUS FINANCE a pris ces données en compte sans réaliser de procédure d'audit et n'émettra en conséquence aucune opinion sur leur fiabilité. Ce document ne constitue pas une documentation contractuelle des transactions éventuellement décrites, ni une recommandation ou une sollicitation de mettre en place les transactions décrites. Tout Client intéressé par ce type de transactions ou procédure doit mener ses propres analyses pour vérifier l'adéquation à ses besoins, ainsi que les conséquences, notamment fiscales et comptables. Il lui appartient également de prendre les dispositions nécessaires à la mise en œuvre des décisions qu'il aura prises.

Ni KERIUS FINANCE ou ses administrateurs ou employés ne pourront être tenus responsables des conséquences de l'utilisation de ce document ou de la mise en place, totale ou partielle, par le client, des idées ou opérations décrites.

This document has been prepared for the Finance department of the Client. It must not be communicated or published externally without prior written consent of KERIUS FINANCE.

For this document, KERIUS FINANCE used information and data provided by the Client. The Client agrees that KERIUS FINANCE took this information into account without auditing them or checking their accuracy and, as a consequence, without producing any opinion on their reliability. Please note that this document does not constitute a contractual documentation of the transactions or processes that may be described, nor a recommendation or solicitation to enter into the transactions or processes described herein. If the Client is interested in setting up this type of transactions or processes, the Client should conduct his own analysis of the suitability to his needs. The Client must also verify the consequences of his decisions, including accounting and fiscal aspects. The Client is also responsible for the implementation of his decisions.

Neither KERIUS FINANCE nor its directors and employees accept liability for any loss or damage resulting from the use of this document and expressly excludes all liability in respect of any implication of the described ideas or transactions on the Client's own specific particulars.



LEASEWAY